

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document supracommunal défini par le Code de l'Urbanisme, a pour objectif de fixer les grandes orientations pour l'aménagement et le développement des territoires à 20 ans. Il fournit ainsi un cadre aux démarches de projet communales (PLU, carte communale) ou intercommunales (PLUi, PLH, PDU...). Il doit notamment permettre de mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, de commerces et d'environnement.

Pourquoi réaliser une analyse des Schéma de Cohérence Territoriale au bout de 6 ans ?

Le SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes a été approuvé le 6 février 2014, sur un périmètre de 48 communes représentant 6 intercommunalités. Comme le prévoit le cadre réglementaire, les SCoT font l'objet d'une analyse des résultats de leur application dans les 6 ans suivant leur approbation.

Suite à l'extension du périmètre de 48 à 166 communes intervenue en 2017, le Syndicat a engagé, depuis le 13 décembre 2018, l'élaboration du SCoT Pays Basque & Seignanx. Pour autant, le Syndicat a jugé important que ce bilan soit mené, et qu'il puisse ouvrir des pistes d'approfondissement des analyses qui seront conduites à l'avenir pour l'élaboration du SCoT Pays Basque & Seignanx.

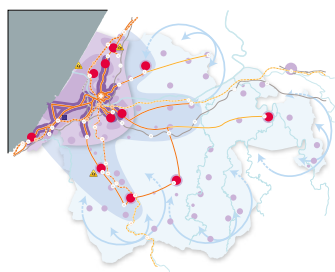
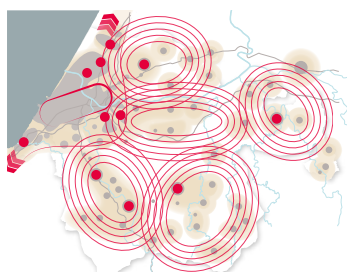
Les limites de l'analyse

Faire un bilan à 6 ans s'avère trop court pour prendre réellement la mesure de l'impact d'un SCoT. Un SCoT est un document qui fixe des objectifs à 20 ans, pour répondre à des enjeux qui nécessitent parfois l'inflexion de tendances lourdes qui ne peuvent réellement s'évaluer que sur le long terme.

Le Syndicat Mixte a confié à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées la réalisation de ce bilan à 6 ans.



Un cadre pour apprécier les trajectoires territoriales



Le SCoT Bayonne Sud Landes définit un cadre pour mener le « Bilan Évaluatif »

Les indicateurs retenus lors de l'approbation du SCoT pour son suivi ont servi de cadre à la réalisation de ce bilan. **Leurs analyses offrent un panorama des dynamiques territoriales récentes (2010-2015)**, voire plus éloignées (depuis les années 80/90) lorsque les données le permettaient.

Le « Bilan Évaluatif » s'articule autour de 3 entrées :

- **La place de l'Armature urbaine** dans les dynamiques observées, qu'elles soient démographiques, économiques, relatives à l'habitat, aux équipements-services ou encore à la mobilité.
- **L'évolution du modèle de développement urbain** souhaité, qu'il s'agisse de limitation de la consommation foncière ou plus qualitativement, de localisation de ce dernier, notamment en lien avec les réseaux de transports en commun.
- **La prise en compte de l'environnement** avec la préservation des espaces agricoles, des espaces participatifs du fonctionnement écologique ou vis à vis des ressources naturelles, comme l'eau.

La mesure des trajectoires territoriales parcourues depuis l'approbation du SCoT

Si l'exercice engagé expose le croisement des orientations et objectifs politiques structurants du Projet avec des dynamiques territoriales récentes, les approches développées doivent pour autant être relativisées.

Cette analyse à 6 ans devrait être réalisée sur la période 2014-2020, or plusieurs contraintes ne rendent pas complètement possible cet exercice :

- La plupart des données mobilisables pour mener cette analyse ne fournissent des informations que jusqu'en 2015 (publiées par l'INSEE en 2018), ce qui ne couvre finalement que très partiellement la période de mise en œuvre du SCoT BSL
- Les documents d'urbanisme, comme les PLH et le PDU, ont trois ans pour se mettre en compatibilité avec le SCoT, leur propre capacité à porter leurs effets est donc difficile à mesurer. D'autant plus que dans les trois ans qui ont suivi l'approbation du SCoT BSL la question de l'évolution institutionnelle du territoire et des impacts de cette évolution sur les compétences relatives à l'aménagement ont largement occupé les réflexions locales, ce qui n'a pas permis de déployer d'outils spécifiques pour accompagner la mise en œuvre de ce SCoT.

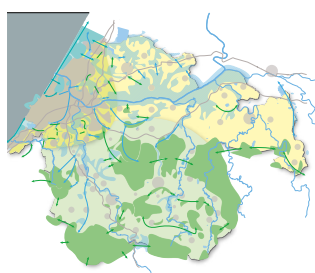
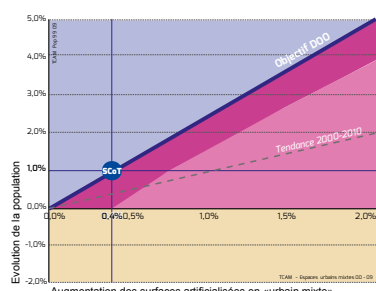
Sur les 48 communes que compte le territoire Bayonne Sud Landes, seules 12 d'entre elles ont, à ce jour, réalisé leur mise en compatibilité. Trois territoires (Côte Basque Adour, Pays d'Hasparren, Seignanx) sont engagés dans des PLUi, de nombreuses communes poursuivent encore l'élaboration de leur PLU.

Toutefois, la mise en compatibilité ne passe pas par la seule réalisation des documents d'urbanisme et c'est l'ensemble du travail de mise en œuvre du Projet (avis formulés, réflexions menées, ...) animé par le syndicat qui a participé à la mise en application du SCoT, offrant dès lors aux trajectoires observées une empreinte du Projet.

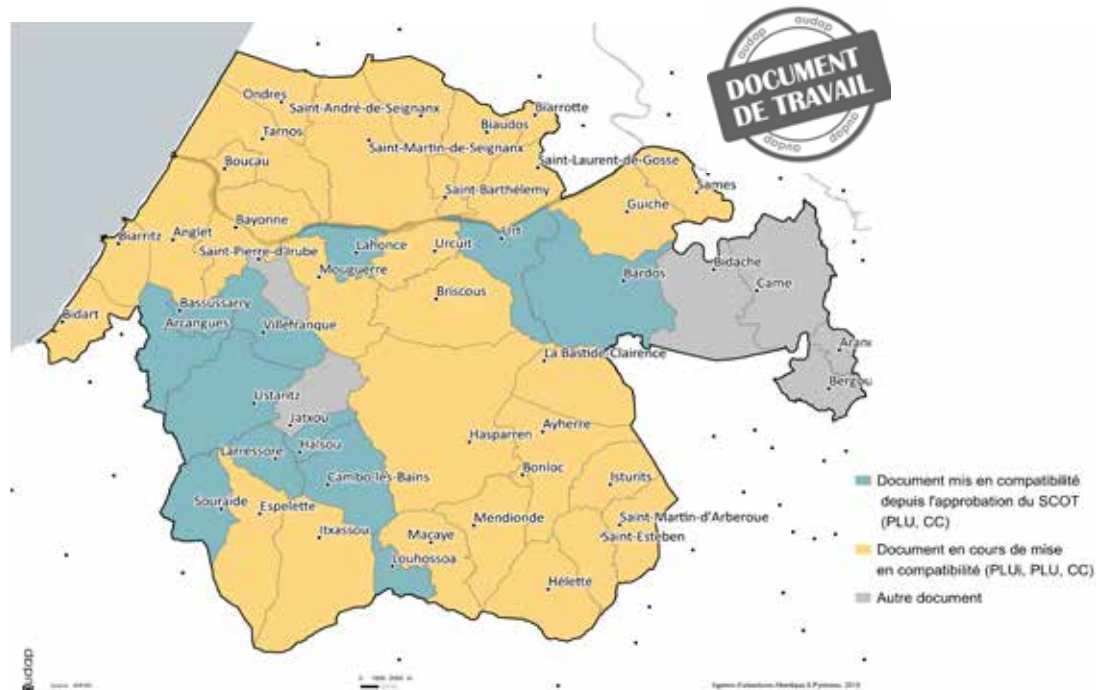
Enfin les données analysées mettent en exergue les dynamiques et les trajectoires dans lequel le territoire s'inscrit, sachant que les éléments de diagnostic utiles à l'élaboration du Projet dataient de l'année 2010.

COLONNE CI-CONTRE

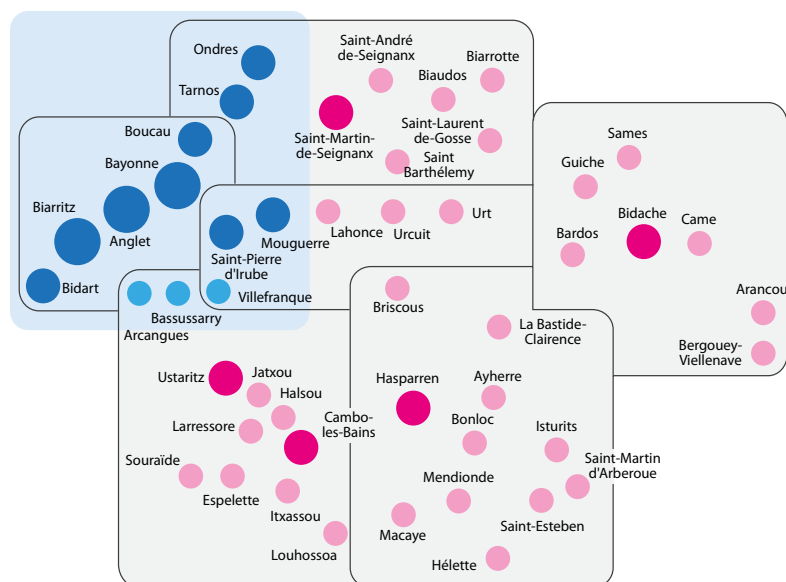
**Les expressions du Projet du SCoT,
un cadre pour le Bilan évaluatif**



État de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT BSL



L'Armature urbaine du SCoT, un cadre majeur pour le Bilan évaluatif



Coeur d'agglomération

- Les communes du pôle urbain
- Les petites villes du coeur d'agglomération
- Les villages d'interface

Espaces de vie de l'intérieur

- Les petites villes des espaces de vie de l'intérieur
- Les bourgs

Limites intercommunales

Des dynamiques qui font écho à celles retenues pour le Projet

Une croissance de la population cohérente avec les dynamiques envisagées

Le taux de croissance annuel moyen de la population pour la période 2009-2015 est de 0,98%, soit un chiffre en adéquation avec les prévisions retenues dans le cadre du Projet qui étaient de 1,04% et équivalent au taux de la dernière décennie (0,99% entre 1999 et 2009).

Ce taux de croissance équivaut pour la période 2009-2015 à une augmentation de 12 700 habitants, soit 2120 habitants par an. Le SCoT estimait son gain de population annuel à hauteur de 2350 individus, laissant ainsi apparaître un différentiel des prévisions de 230 habitants par an (90% de l'ambition atteinte).

En termes de dynamique économique, ce sont 4560 emplois supplémentaires qui sont recensés entre 2009 et 2015, soit 760 emplois par an. Cette évolution correspond à un taux de croissance annuel moyen de 0,83%, soit un chiffre inférieur à celui de la population.

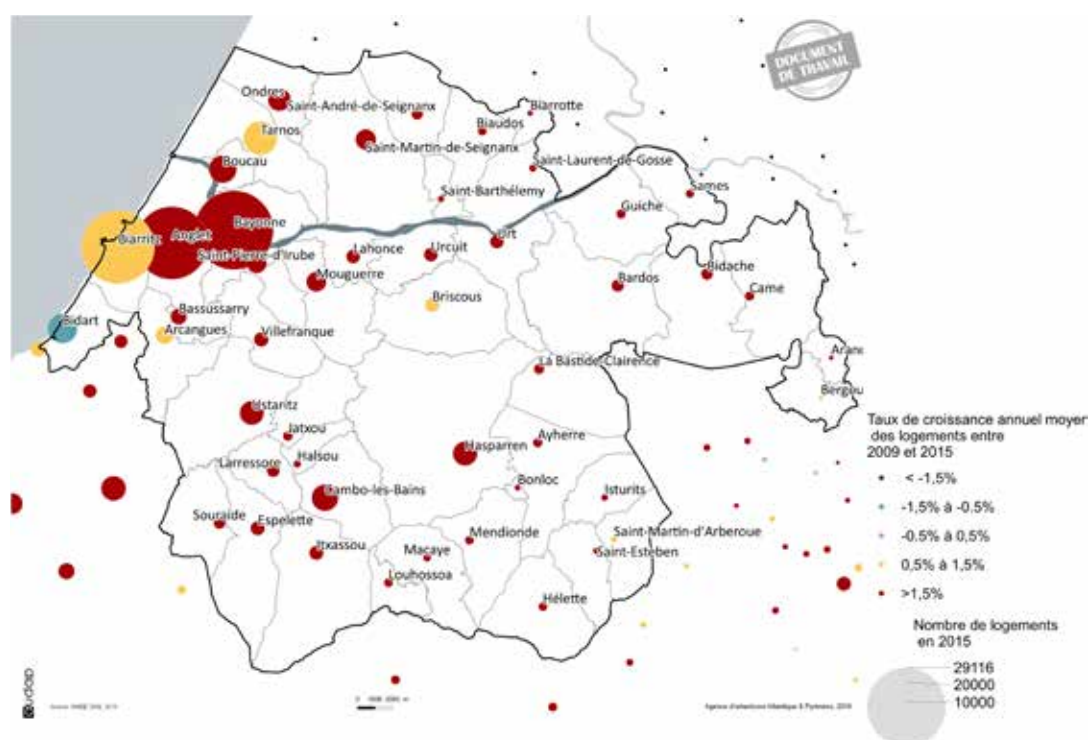
Une production de logements supérieure aux prévisions retenues

Entre 2009 et 2015, 14 600 logements ont été produits, soit environ 2400 logements par an ou un taux de croissance annuel moyen de 1.92 %, soit une dynamique globalement deux fois plus forte que celle enregistrée en termes d'habitants et d'emplois.

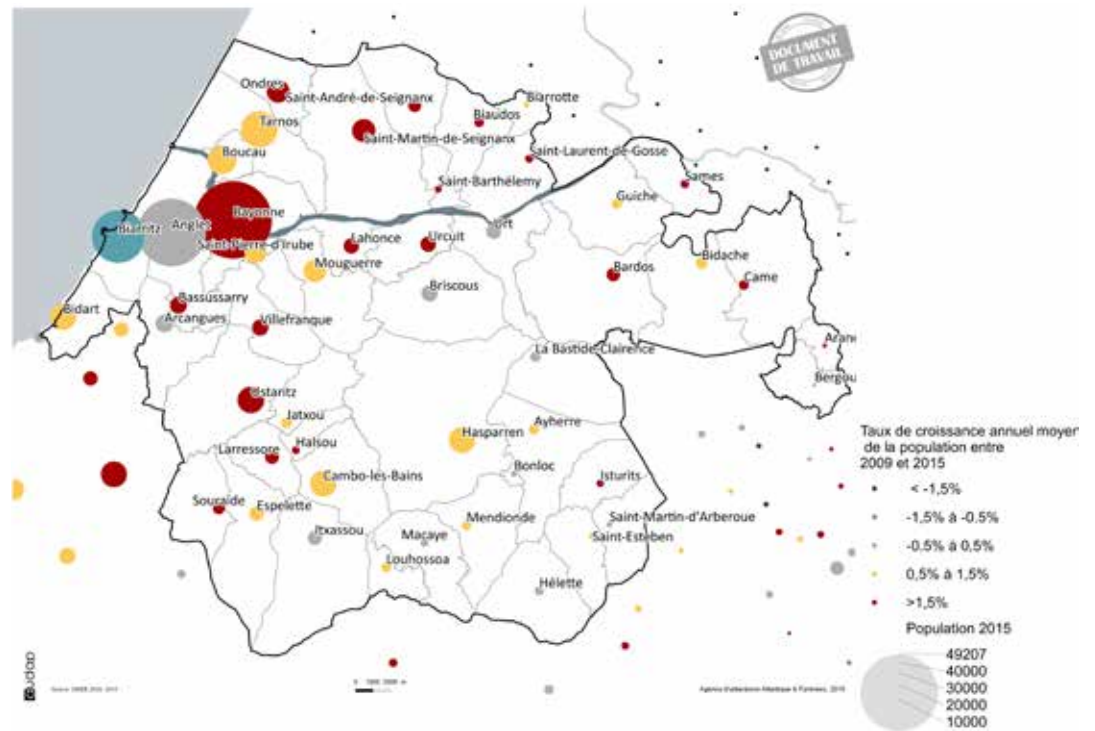
Comparée aux prévisions retenues dans le SCoT, qui envisageaient la production de 2100 logements par an pour répondre aux besoins des population (desserement des ménages et accueil de population, à savoir 2350 habitants supplémentaires par an), la dynamique observée est largement supérieure puisque 330 logements par an en plus ont été produits, soit un dépassement de l'objectif de 16%.

À noter que la taille moyenne des ménages continue de baisser entre 2009 et 2015 pour atteindre 2,10 personnes en 2015 (soit 0.07 point de moins en 6 ans). Cette diminution est cohérente avec les prévisions du SCoT et n'explique pas le différentiel de logements qui trouve sans doute réponse dans les évolutions des parts de résidences principales, secondaires et les logements vacants dans le parc total de logements.

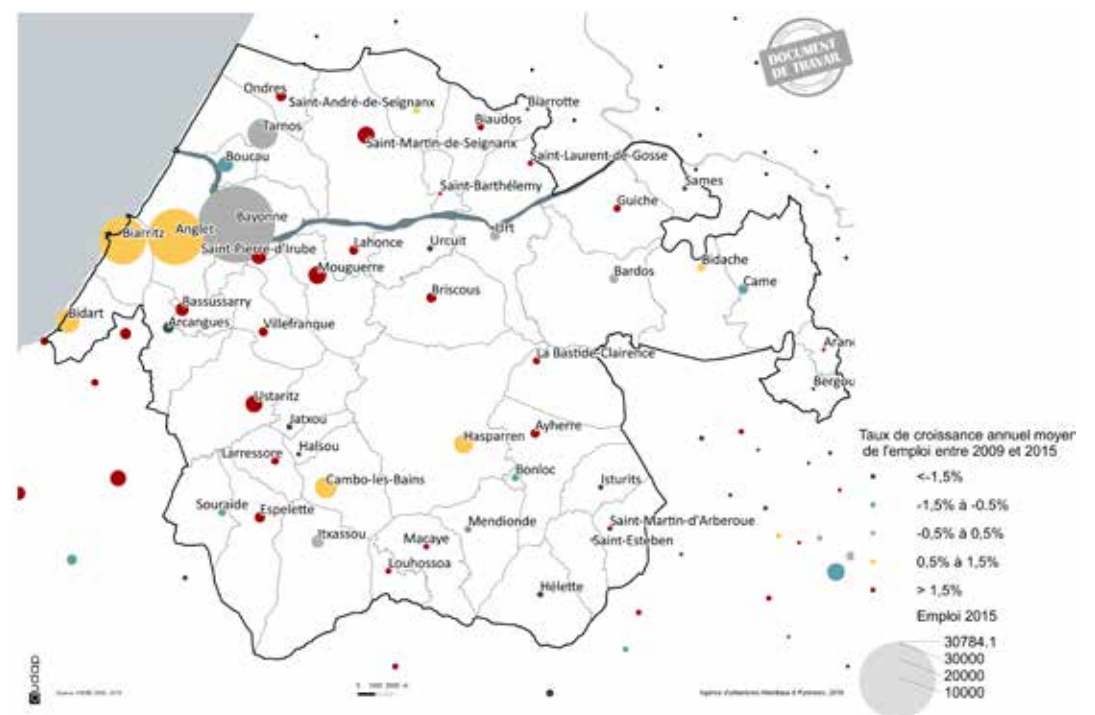
Nombre de logements en 2015 et évolution entre 2009 et 2015 par commune



Nombre d'habitants
en 2015 et évolution
entre 2009 et 2015
par commune



Nombre d'emplois
en 2015 et évolution
entre 2009 et 2015
par commune



Une armature urbaine qui joue en partie...

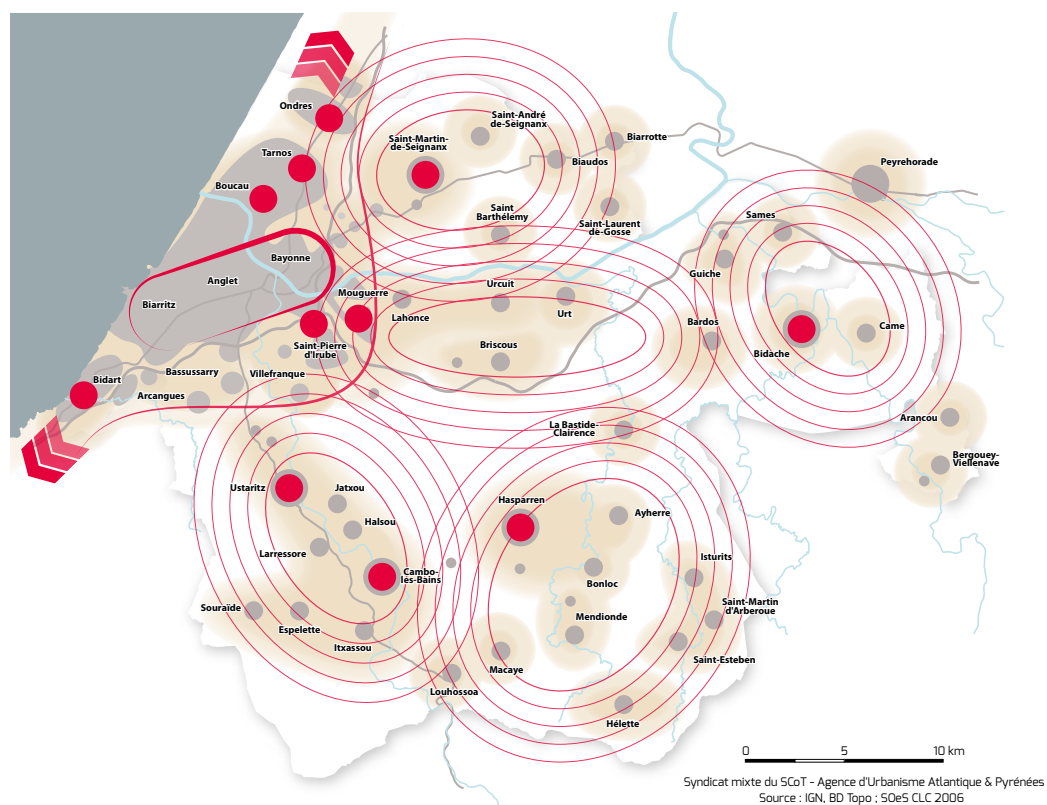
Ce que nous dit le SCoT

Les orientations de la première partie du DOO matérialisent le concept d'armature urbaine défini dans le PADD. Cette armature est l'un des deux piliers du projet avec l'armature composée des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Il s'agit de faire de l'armature urbaine le cadre de références des politiques publiques. Le SCoT affiche par ailleurs sa volonté de voir fonctionner cette armature comme un système interdépendant de centralités. Cette organisation étant entre autre raison la plus à même de rendre possible des alternatives crédibles à la dépendance automobile des habitants.

Avec le SCoT, l'armature urbaine devient donc la grille de lecture et de déclinaison des politiques publiques. La mise en œuvre de ce maillage étant rendue possible par la localisation préférentielle des logements, des emplois, des équipements et des services, etc.

L'Armature urbaine, cadre de référence



1. Organiser le développement au sein de chaque espace de vie

-  Structurer les espaces de vie de l'intérieur autour des petites villes
-  Espace de vie du coeur d'agglomération
-  Guider le développement dans les petites villes et le pôle urbain
-  Maîtriser les formes du développement de toutes les centralités

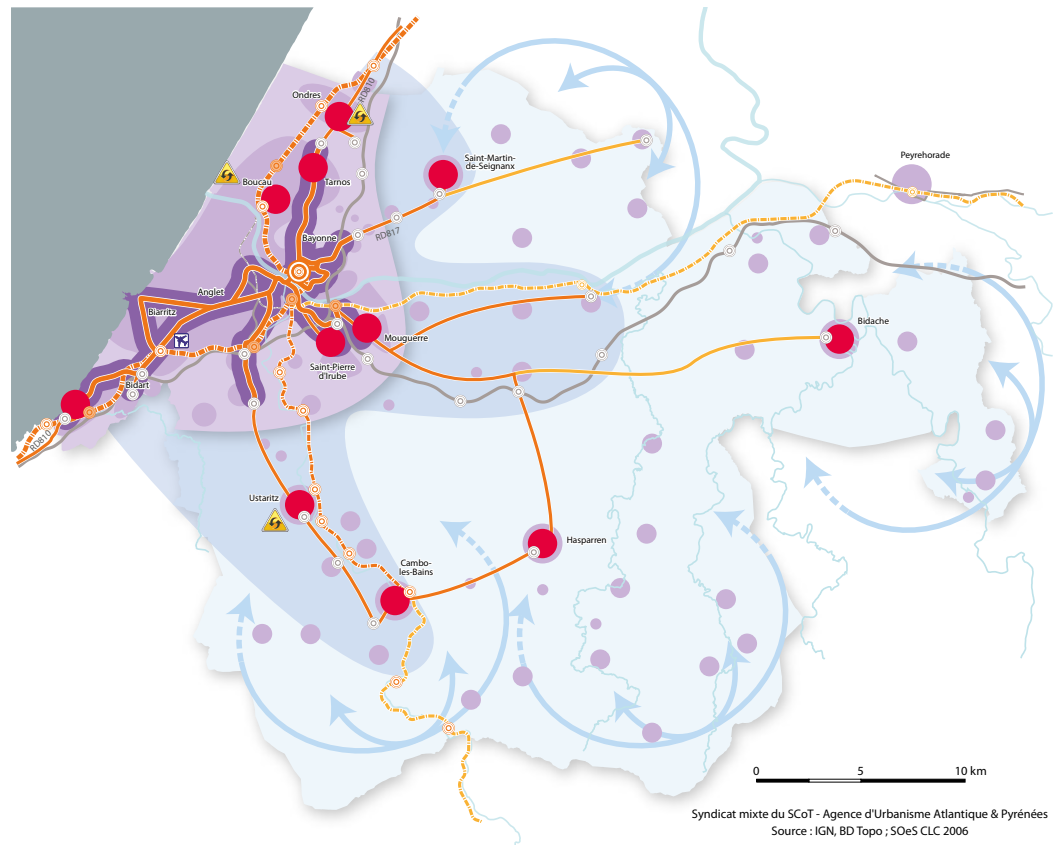
2. Rechercher les complémentarités et organiser les coopérations...

-  ... à l'échelle du SCoT
-  ... à l'échelle des espaces de vie du quotidien
-  ... à l'échelle de la conurbation littorale et transfrontalière

A

... son rôle de cadre de référence

Organiser les conditions de la mobilité alternative à la voiture solo



1. Structurer l'offre TC en lien avec l'armature urbaine et favoriser l'intermodalité

- Intensité** +++ ++ +
- Renforcer la desserte en train des villes et petites villes
 - Intensité** +++ ++ +
 - Mettre en place une desserte structurante de TC routiers
 - Valoriser les gares existantes comme lieu d'intermodalité (P+R, covoiturage...)
 - Envisager de nouvelles gares ou haltes à envisager
 - Favoriser le covoiturage et l'intermodalité à l'extrémité des lignes de TCSP (P+R), au niveau des petites villes, aux principaux carrefours routiers et échangeurs autoroutiers
 - Améliorer l'accès en mobilités alternatives (TC, vélo...) aux gares et à l'aéroport
 - Organiser le rabattement et la desserte entre petites villes de l'intérieur, encourager les initiatives locales

2. Coupler politiques d'urbanisme et de mobilité

- Intensifier l'urbanisation autour du réseau TCSP
- Territoires prioritaires de développements d'offres TC de type urbain/périurbain
- Accompagner les initiatives locales alternatives aux usages individuels de la voiture
- Favoriser les mobilités alternatives dans chaque centralité
- Répondre aux enjeux urbains et économiques tout en préservant la qualité de vie (études de contournement)

La construction de logements

Le cœur d'agglomération reste attractif.

Les espaces de vie de l'intérieur sont dynamiques, mais à la défaveur des petites villes.

Les espaces les plus attractifs : le cœur d'agglomération, et plus particulièrement le pôle urbain

Entre 2010 et 2015, la construction neuve de logements (permis de construire commencés à date réelle) se situe à 78% dans le cœur d'agglomération et à 55% dans le pôle urbain. À noter que durant la période 2007-2009, la construction neuve s'effectuait déjà à 74% dans le cœur d'agglomération, le rythme s'est donc intensifié.

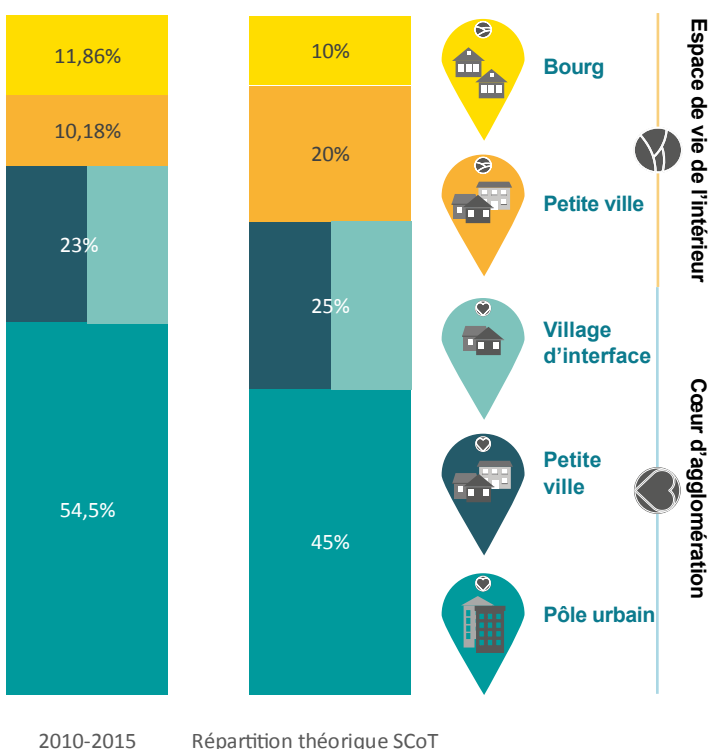
Dans les espaces de vie de l'intérieur, les petites villes ne supportent que 10% de la construction entre 2010 et 2015, là où le SCoT fixe un objectif à 20%. Les bourgs quant à eux, en accueillent environ 12%.

Un volume de construction dans le cœur d'agglomération à relativiser du fait des populations présentes et des évolutions de types de logements

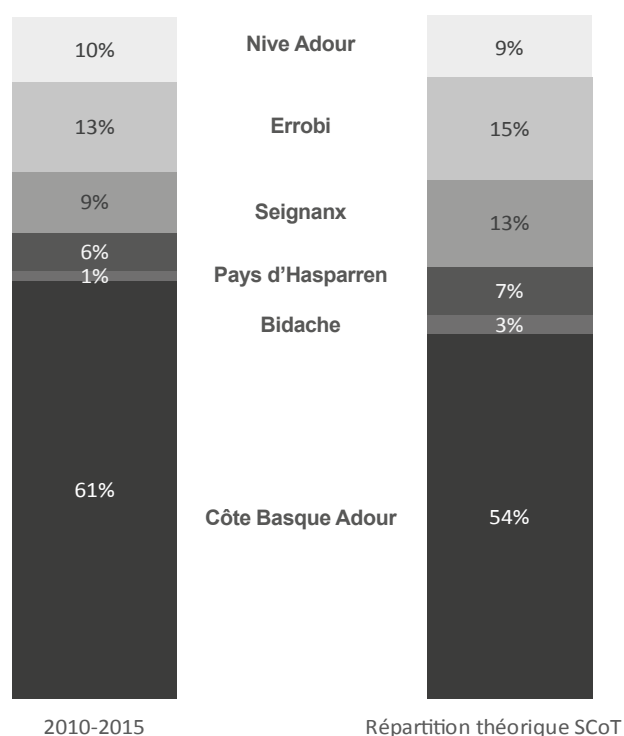
Le **cœur d'agglomération** produit une grande part des logements. Pour autant la croissance démographique est moins importante que sur les espaces de vie de l'intérieur. Ce phénomène trouve diverses explications conjointes :

- La taille des ménages y est plus petite, celui-ci a donc besoin de produire plus de logements pour accueillir le même nombre d'habitants que dans les espaces de vie de l'intérieur.
- La part des résidences principales dans le stock de logements a baissé au profit des résidences secondaires et des logements vacants. 2360 résidences secondaires supplémentaires sont

Répartition de la construction de logements selon l'Armature urbaine



Répartition de la construction de logements par ancien EPCI



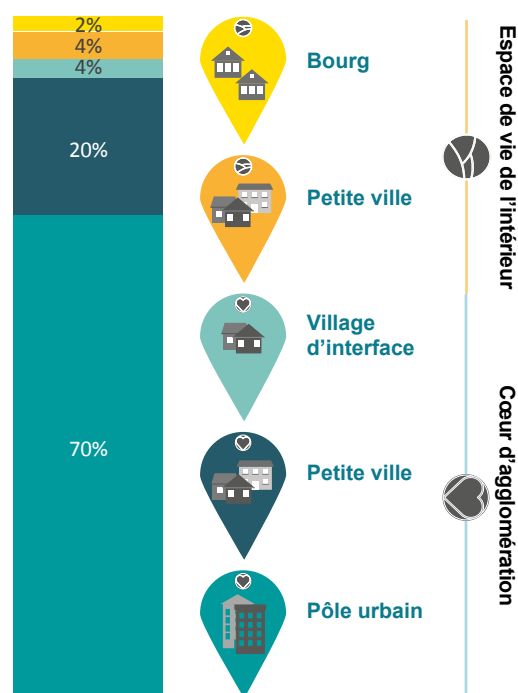
recensées entre 2009 et 2015, alors que le SCoT en prévoyait 5000 supplémentaires d'ici 2025. Il prévoyait également 1200 logements vacants supplémentaires d'ici 2025 alors que 2950 logements supplémentaires ont été recensés rien qu'entre 2009 et 2015.

À noter que dans un secteur où la dynamique de construction est importante, comme c'est le cas sur le SCoT, il est possible que le taux de logements vacants augmente le temps de la mise sur le marché.

Si l'on regarde le rapport entre le nombre de constructions entre 2010 et 2015 et la population présente en 2010, **les villages d'interface** sont les espaces qui ont le plus construits au regard de leur population (114 logements pour 1000 habitants) ; suivent les communes du **pôle urbain** (71 logements pour 1000 habitants) et les **petites villes du cœur d'agglomération** (62 logements pour 1000 habitants).

Les petites villes de l'intérieur construisent environ 58 logements pour 1000 habitants et les bourgs **53 logements pour 1000 habitants**.

Répartition de la production de logements sociaux selon l'Armature urbaine



Répartition de la production de logements sociaux entre 2009 et 2015

La production de logements sociaux se situe essentiellement dans le cœur d'agglomération

21 communes sur 48 ont participé à la production de logements sociaux entre 2010 et 2015. Tous les territoires de l'armature urbaine ont encore une forte marge de progression pour atteindre les objectifs fixés dans le SCoT. En effet, les logements sociaux représentent environ 8% de la construction de logements sur le territoire. Ce chiffre monte à 10% pour le cœur d'agglomération mais descend à 2% pour les espaces de vie de l'intérieur.

On observe une très nette accélération de la production de logements sociaux dans le **pôle urbain** : 275 logements sociaux construits en moyenne par an entre 2010 et 2015, contre 144 au pas de temps précédent (2007-2009).

Au total, 70% des logements sociaux réalisés entre 2010 et 2015 à l'échelle du SCoT y sont localisés. Pourtant, seulement 11% des logements construits sont des logements sociaux. Et, ces communes, pour le SCoT, doivent atteindre 30% de la production de logements sociaux au profit des autres territoires.

Ces derniers sont loin de leurs objectifs.

en effet, **les villages d'interface**, à échéance SCoT, doivent produire 20% des logements sociaux du SCoT, entre 2010 et 2015 ils sont à 5%.

Les petites villes du cœur d'agglomération ont produits 10% de logements sociaux au regard de la construction neuve au lieu des 25% espérés.

Les petites villes de l'intérieur produisant actuellement 3% des logements sociaux ont pour objectif d'être à 15%.

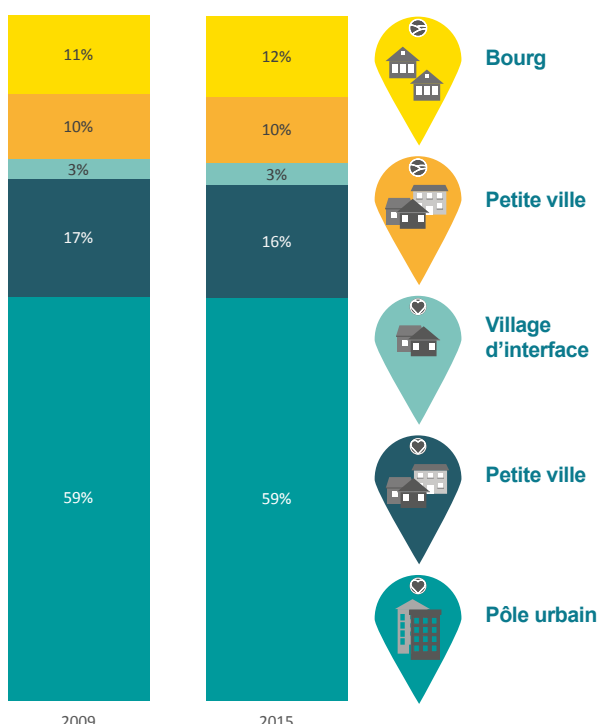
Enfin, **les bourgs** doivent contribuer à hauteur de 10% et sont actuellement à 1%.

Le nombre et les types de logements produits

Le part des résidences secondaires et des logements vacants est plus importante que prévue

Répartition du stock

de logements entre 2009 et 2015 selon



L'évolution de la répartition du nombre de logements entre 2009 et 2015 est peu significative. Les différents territoires de l'armature conservent leur poids. 79% des logements étaient en 2009 dans le cœur d'agglomération, ce taux est de 78% en 2015.

C'est dans le détail du type de logements produits qu'on observe davantage d'évolution.

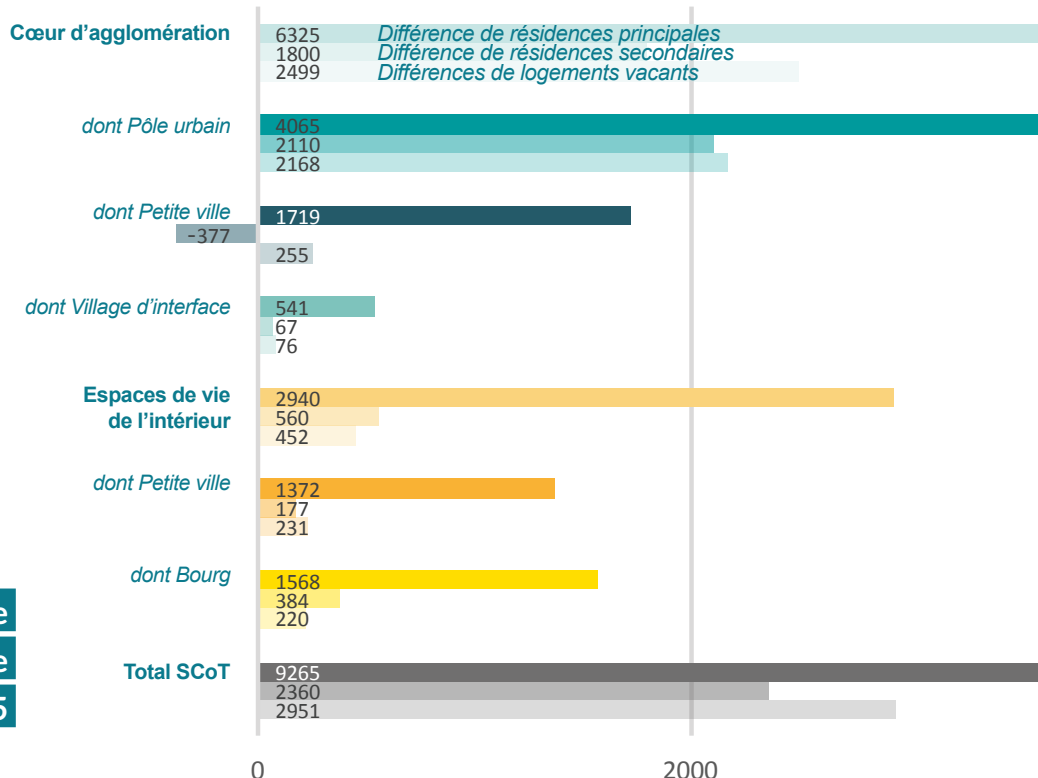
2400 nouveaux logements ont été produits chaque année entre 2009-2015. Pour rappel, le SCoT en prévoyait 2100 logement/an, dont 1700 résidences principales.

Bien que la production globale de logements soit plus importante que les prévisions du SCoT (2400 pour 2100), le nombre de résidences principales produites est en dessous des prévisions. Durant la période 2009-2015, ce sont 1540 résidences principales par an qui ont été produites, contre 1700 prévues, et l'on compte 390 résidences secondaires et 490 logements vacants supplémentaires tous les ans.

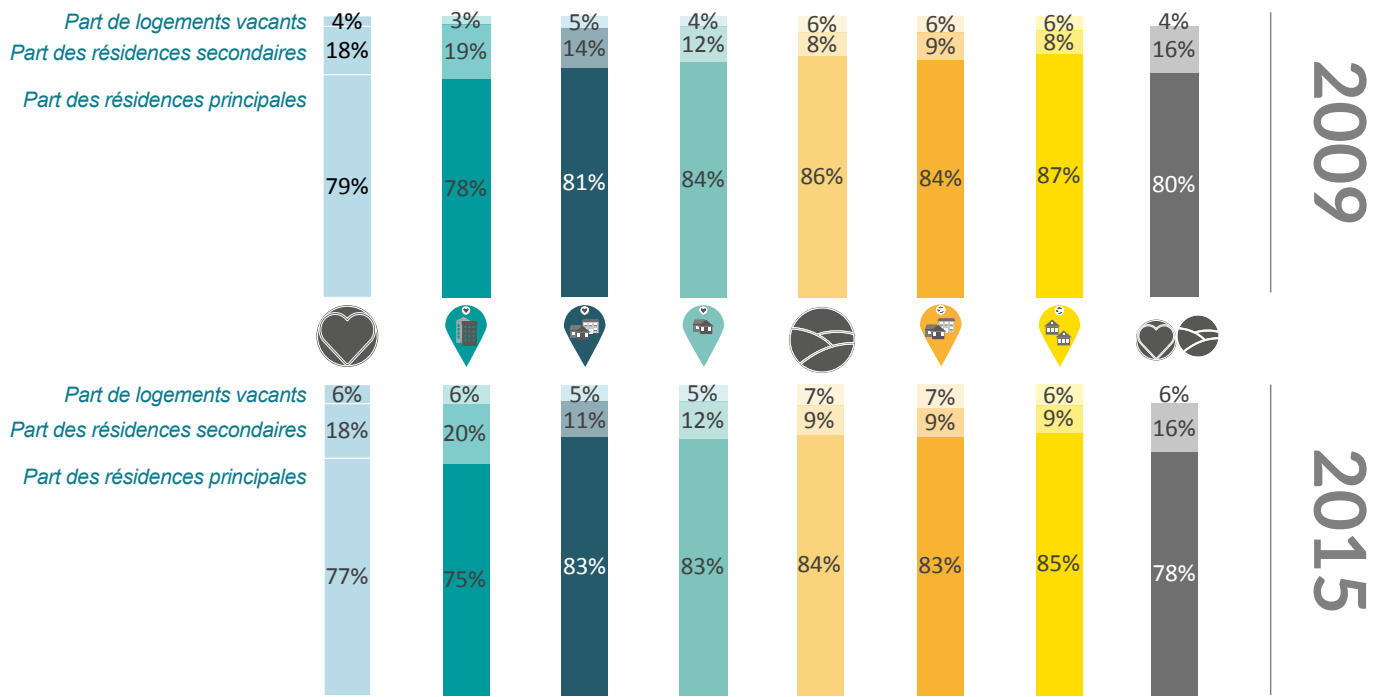
2360 résidences secondaires ont été produites entre 2009 et 2015 ce qui est assez conforme aux prévisions du SCoT (330 résidences produites/an et ce sont 390 résidences secondaires/an qui ont été réalisées entre 2009 et 2015).

Enfin, 3000 logements sont devenus vacants entre 2009 et 2015, or le SCoT en prévoyait seulement 1200 de plus d'ici 2025.

Différences de logements par type entre 2009 et 2015



Évolution de la répartition des logements par type entre 2009 et 2015 selon l'Armature



La répartition de la population

Le cœur d'agglomération accueille encore la majeure partie de la population

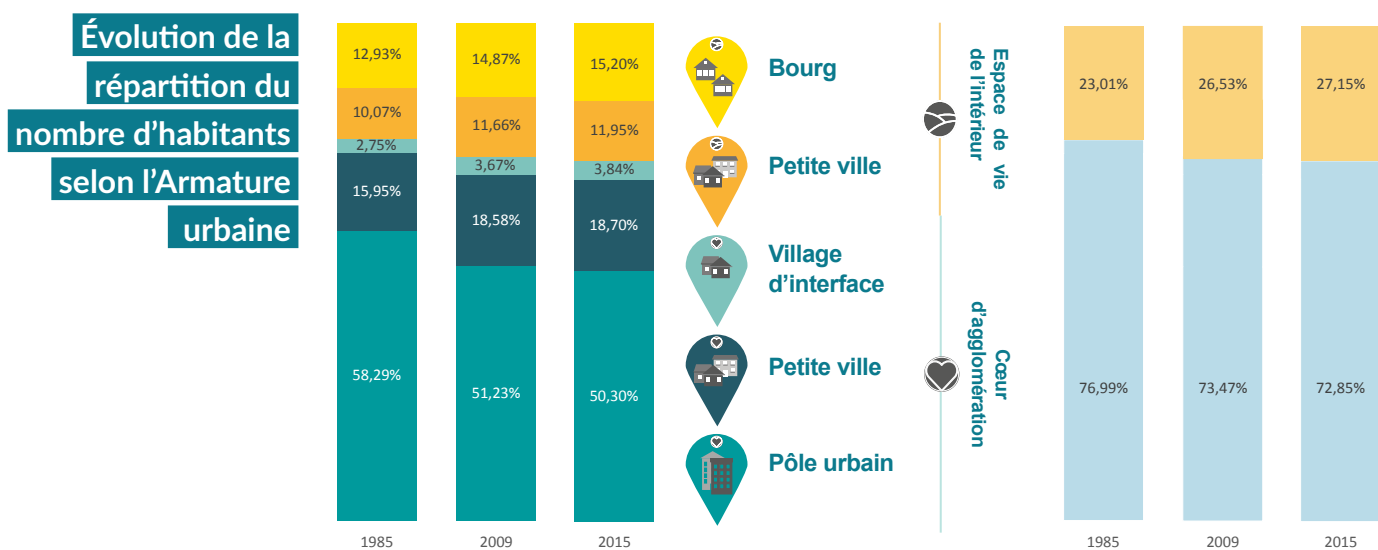
Les espaces de vie de l'intérieur se renforcent

Le taux de croissance annuel moyen sur la période longue (1985-2015) est 2 fois plus important dans les espaces de vie de l'intérieur (1.4%/an) que dans le cœur d'agglomération (0.7%/an). De fait, **les espaces de vie de l'intérieur** pèsent de plus en plus dans la répartition de la population soit 23% en 1985 et 27% en 2015. **Les petites villes de l'intérieur** maintiennent leur poids et tous **les bourgs** maintiennent leurs poids voire grossissent.

A contrario, **le cœur d'agglomération** et plus précisément le pôle urbain pèse de moins en moins, soit 58% de la population en 1985 et 50% en 2015.

Sur la période récente de référence (2009-2015) les dynamiques de répartition de la population poursuivent cette tendance. Le cœur d'agglomération, concentre 72.8% de la population en 2015 contre 73,4% en 2009.

Le pôle urbain pèse de moins en moins puisque **les petites villes et villages d'interface** maintiennent leur poids voire l'augmentent légèrement. Mécaniquement, les bourgs et petites villes de l'intérieur gagnent eux du poids entre 2009 et 2015.



Dynamiques

Population 2015 et évolution du nombre d'habitants par an entre 2009 et 2015

Population 2015
Évolution du nbre d'habitant/an

Cœur d'agglomération
162 748 hab
+1 320 hab/an

Espace de vie de l'intérieur
60 668 hab
+793 hab/an

Pôle urbain
112 399 hab
+ 738 hab/an

Petite ville
41 781 hab
+439 hab/an

Village d'interface
8 579 hab
+ 143 hab/an

Petite ville
26 700 hab
+ 356 hab/an

Bourg
33 968 hab
+437 hab/an

La répartition de l'emploi

Dans le cœur d'agglomération, les villages d'interface et les petites villes jouent un rôle plus grand

Dans les espaces vie de l'intérieur, la répartition reste stable

Entre 1985 et 2015, au regard de la répartition de l'emploi, on observe peu d'évolution.

Le cœur d'agglomération et les espaces de vie de l'intérieur concentrent 83% et 17% des emplois en 1985 et 82% et 18% des emplois en 2015.

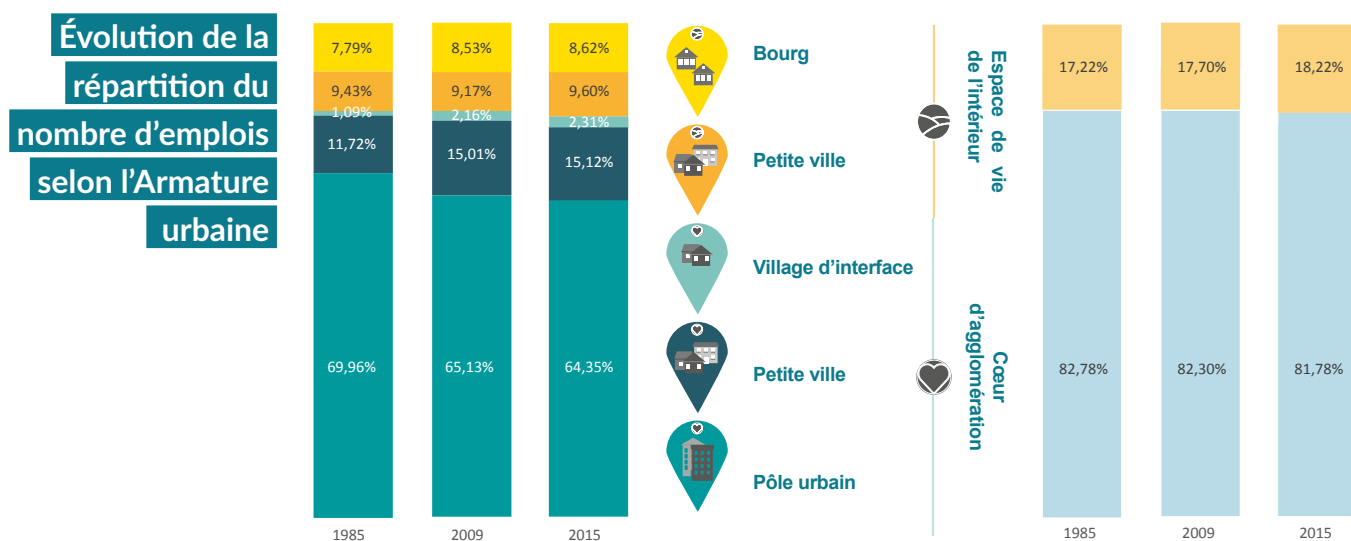
Les principaux changements se remarquent au sein du cœur d'agglomération. Ce sont **les villages d'interfaces ou les petites villes du cœur d'agglomération** qui voient leur poids augmenter. Les petites villes du cœur d'agglomération concentrent 12% de l'emploi en 1985 et 15% en 2015, les villages d'interface concentrent 1% de l'emploi en 1985 contre 2% en 2015. On observe ainsi une baisse du poids du pôle urbain en terme d'emplois, puisqu'il passe de 70% à 64%.

Les espaces de vie de l'intérieur voient leur poids augmenter d'un point au profit des **petites villes de l'intérieur**. Les **bourgs** maintiennent leur poids.

Cette tendance est visible sur la période récente (2009-2015). **Le pôle urbain** pèse un peu moins en 2015 (64%) qu'en 2009 (65%) au profit des autres territoires du cœur d'agglomération et des espaces de vie de l'intérieur qui gagnent tous un peu de poids.

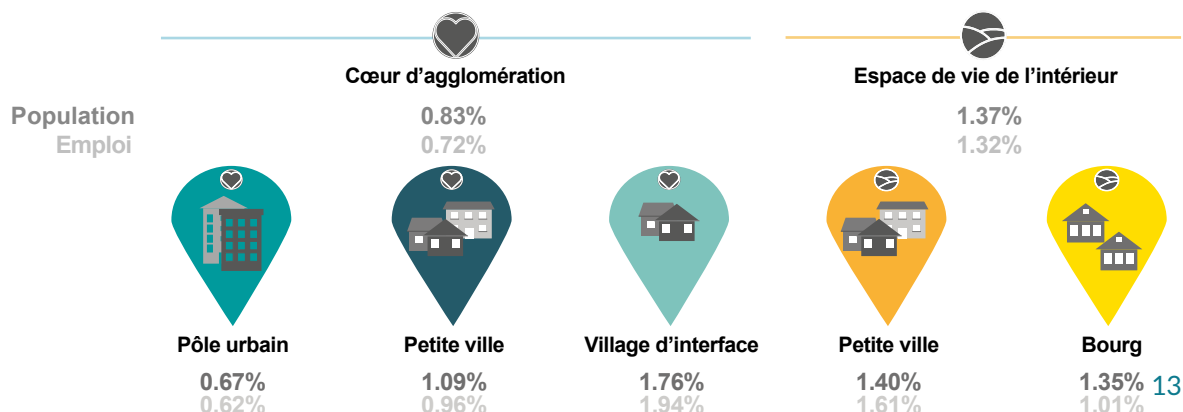
Les villages d'interface et les petites villes de l'intérieur bénéficient des plus forts taux de croissance annuels moyens avec 1.94%/an et 1,61%/an entre 2009 et 2015.

Sur la période 2009-2015, la croissance de population est toujours plus importante que celle de l'emploi, sauf pour les villages d'interface et les petites villes de l'intérieur.



Dynamiques

Taux de croissance annuel moyen de la population et de l'emploi entre 2009 et 2015





La répartition des commerces, équipements et services

Sur l'ensemble du périmètre, la situation évolue peu

En 2009, 78% des établissements commerciaux sont localisés **dans le pôle urbain**, tous secteurs confondus. En 2015, ce chiffre baisse d'un point, 77%, au bénéfice des espaces de vie de l'intérieur qui gagnent un point et concentrent 11% des établissements commerciaux (5% dans les bourgs et 6% dans les petites villes de l'intérieur). Depuis l'approbation du SCoT en 2014, le syndicat a étudié 14 demandes d'implantations commerciales, 13 sont situées dans le cœur d'agglomération.

Avec 12% des commerces, **les petites villes du cœur d'agglomération et les villages d'interface** maintiennent leur offre entre 2009 et 2015.

À noter toutefois, que le taux de croissance annuel moyen des commerces des **espaces de vie de l'intérieur** est plus dynamique que sur le cœur d'agglomération (2.6%/an contre 1.3%/an). Mais ce dernier continue de concentrer près de 90% de l'offre commerciale avec 2445 établissements commerciaux contre 313 dans les espaces de vie de l'intérieur.

Le nombre d'établissements par habitant reste identique entre 2009 et 2015 : 12 établissements commerciaux pour 1000 habitant à l'échelle du SCoT.

Le nombre d'équipements et services présents sur le territoire peut uniquement se comparer entre 2013 et 2018. On remarque sur cette période que toutes les communes gagnent ou maintiennent leur nombre d'équipements.

À noter toutefois que le taux de croissance annuel moyen du nombre d'équipements et services se situe autour de 0.7% pour le cœur d'agglomération et de 1,3% pour les espaces de vie de l'intérieur.

Les déplacements domicile-travail

De plus en plus d'actifs travaillent et résident dans la même commune
La voiture continue d'occuper une place importante

Au regard des données disponibles nous pouvons analyser l'évolution des pratiques de mobilités dans les déplacements domicile-travail des résidents du SCoT BSL entre 2010 et 2015. À noter que pour des raisons de méthodes, les habitants du SCoT qui effectuent une distance supérieure à 150km pour aller travailler sont exclus du champ d'analyse.

Il existe trois cas de figure :

- les actifs qui travaillent sur la commune où ils résident
- les actifs qui travaillent dans une autre commune du territoire de BSL
- les actifs qui travaillent en dehors de BSL

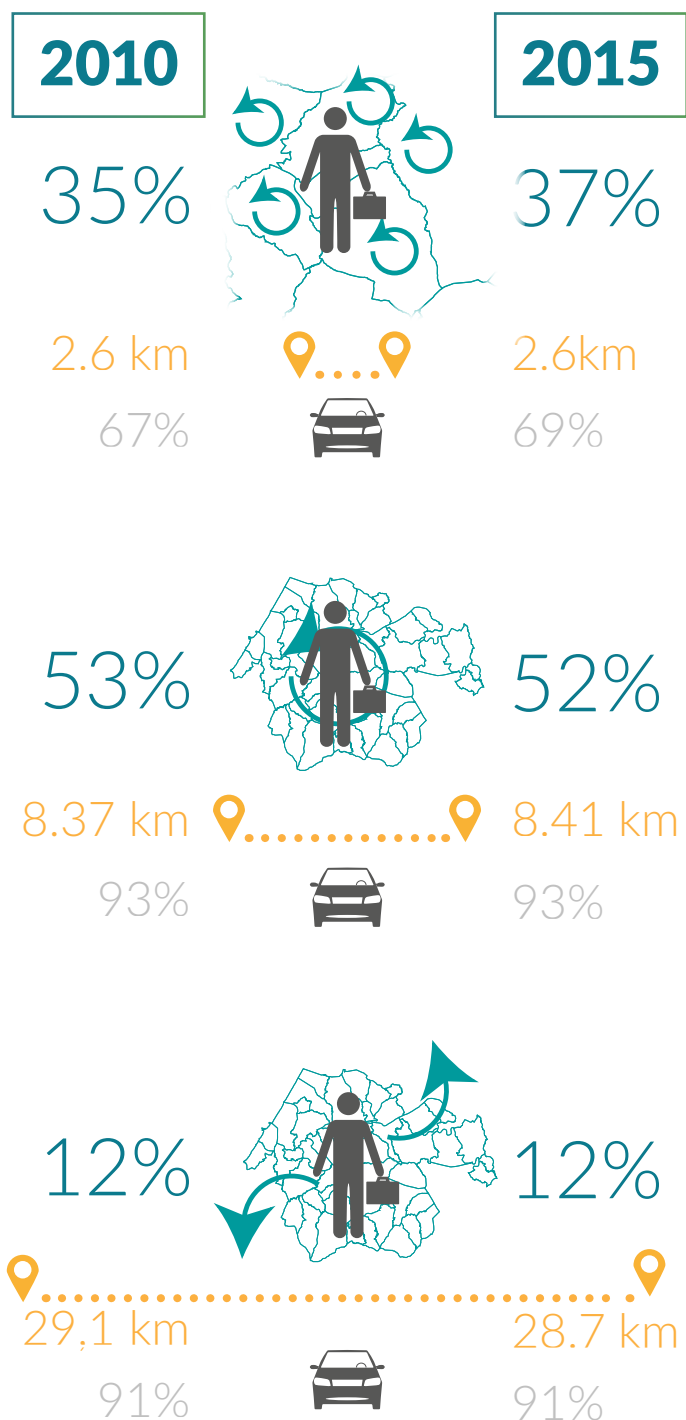
Les actifs qui travaillent et résident dans la même commune représentent 37% des actifs du SCoT BSL. Cette part est en légère augmentation par rapport à 2009 (35%). Au final, ce sont 2240 actifs supplémentaires qui travaillent dans leur commune de résidence entre 2009 et 2015. Ils effectuent en moyenne 2.6km (en 2010 et 2015) pour aller travailler.

La répartition des actifs selon leur lieu de travail (commune de résidence, autre commune de BSL ou hors-BSL) évolue peu entre 2010 et 2015. On peut souligner toutefois, une augmentation des actifs qui travaillent et résident dans le pôle urbain (+1500 actifs)

52% des actifs de BSL travaillent dans une autre commune du SCoT (53% en 2010). Ils parcourent 8.41km quotidiennement en moyenne pour aller travailler contre 8.37 km en 2010.

Les actifs du territoire du SCoT qui n'y travaillent pas parcourent eux 28.7 km en moyenne. Ce chiffre était légèrement plus haut en 2010 (29.1km). Ils représentent 12% des actifs.

La part modale de la voiture se maintient pour tous les territoires voire augmente légèrement pour les actifs qui travaillent et résident dans la même commune. Ils sont ainsi 1880 actifs supplémentaires à avoir choisi la voiture pour se déplacer sur leur commune.



part des actifs (%)

distance moyenne (km)

part des actifs se déplaçant en voiture (%)

Un modèle de développement urbain...

Ce que nous dit le SCoT

Le PADD du SCoT affiche la volonté de «Promouvoir un nouveau modèle de développement» à même d'organiser le rapport entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La consolidation d'une armature urbaine et d'une armature environnementale participent à mettre en oeuvre le nouveau modèle de développement préconisé dans le DOO. À la

rencontre de ces deux entrées, le SCoT fixe une ambition forte de réduction de la consommation foncière. Il pose ainsi comme orientation de «mettre en œuvre des formes urbaines plus économes» (DOO A.2.1) en mettant en cohérence la maîtrise de l'artificialisation et la stratégie du projet communal et/ou intercommunal et en recentrant le développement urbain dans les centralités existantes.

Recentrer le développement urbain dans les centralités existantes

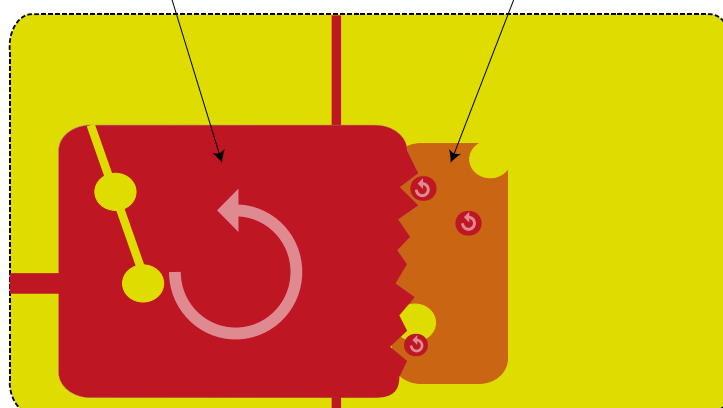
Le SCot demande à chaque commune ou intercommunalité de déterminer «les enveloppes de ou des centralités urbaines». Dans ces dernières :

- l'enveloppe du renouvellement urbain doit être le lieu prioritaire du développement urbain.
- l'enveloppe de l'épaississement définie en stricte continuité avec l'enveloppe du renouvellement urbain pourra être mobiliser pour supporter le développement urbain à défaut de potentiel suffisant dans l'enveloppe du renouvellement urbain.

Principes de priorisation du projet urbain :
périmétrer la centralité urbaine (= a+b)

a. Dessiner l'enveloppe du renouvellement urbain

b. Dessiner l'enveloppe de l'épaississement



- Privilégier le renouvellement urbain
- Maîtriser les extensions, ne les accepter qu'en épaississement
- Préserver/valoriser les éléments de nature ou d'agriculture en ville relevant autant du projet urbain que du projet agri-environnemental

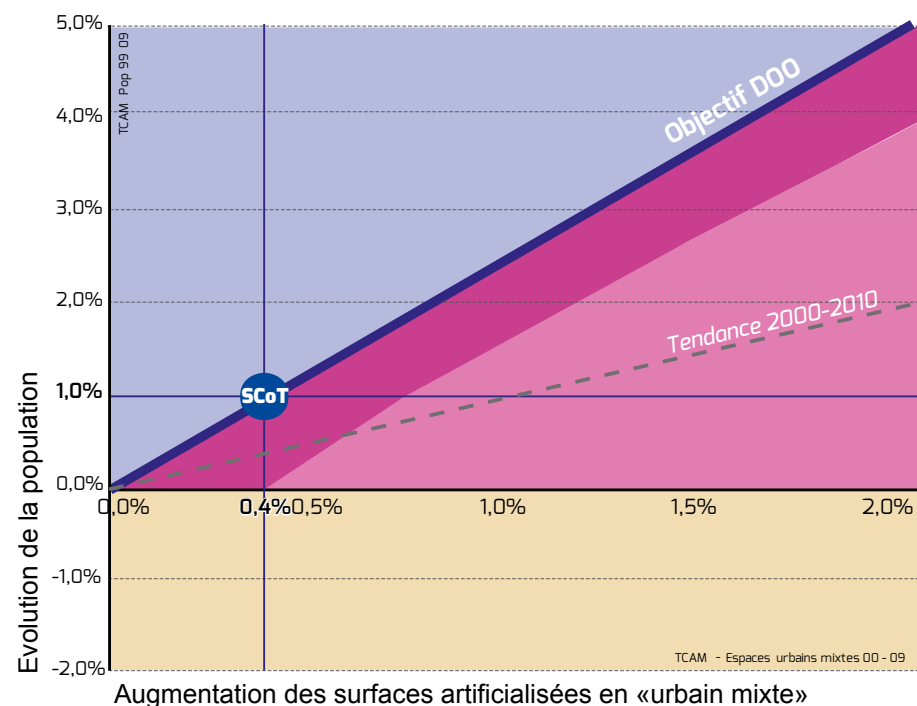
B

... qui amorce sa transition

Mettre en cohérence
la maîtrise de
l'artificialisation
et la stratégie du
projet communal/
intercommunal

Lorsque le projet démographique d'une collectivité vise une augmentation moyenne de 1 % de sa population, le projet urbain de cette collectivité peut fixer au maximum à 0,4 % l'augmentation de sa surface artificialisée en urbain mixte.

Les documents d'urbanisme doivent exposer les efforts de la collectivité en termes de limitation de l'artificialisation nouvelle, en cherchant à s'inscrire au mieux dans ou vers la zone de «cohérence +++» du schéma ci-dessous.



Suivi du lien artificialisation / croissance démographique

- «Cohérence +++» : Artificialisation maîtrisée au regard de la croissance démographique = respect de l'objectif du SCoT
- « Cohérence à renforcer » : Artificialisation à restreindre, ramenée à la croissance démographique
- «Cohérence à rechercher » : Artificialisation trop importante, comparée à la croissance démographique
- Artificialisation sans apport démographique

L' évolution du modèle de développement

l'artificialisation reste importante mais les signes d'amélioration sont notables

Entre 2009 et 2015, 127 ha d'espaces naturels et agricoles consommés par an

Le chantier du Gazoduc réalisé sur la période et que l'on voit apparaître d'est en ouest au centre du territoire sur la cartographie page 21, représente environ 120 ha. S'il doit être rendu visible puisqu'il impacte les espaces agricoles et naturels, il ne peut être intégré au calcul final de la consommation foncière. En effet, cette infrastructure ne dépend pas de décisions locales et les travaux terminés, les surfaces en chantier seront rendues à l'agriculture ou renaturées.

Aussi, globalement, 880 ha d'espaces naturels et agricoles ont été artificialisés, soit 146ha/an.

Mais, au regard de cet ajustement, ce sont ainsi **760 ha qui ont été artificialisés sur la période, soit 127 ha/an** ou l'équivalent de 3 terrains de rugby sur chaque commune de BSL tous les ans ou un nouvel aéroport de Biarritz tous les ans.

Ce chiffre 127 ha/an est inférieur à celui connu au cours de la période précédente (150ha/an entre 2000 et 2009) mais reste au dessus des objectifs du SCoT, fixés à un plafond de 70 ha/an (53ha pour les espaces urbains mixtes et 17ha pour les zones économiques).

Une consommation d'espaces essentiellement dédiée à de l'habitat au détriment des prairies

Sur les 760 hectares consommés (hors gazoduc), 355ha ont été dédiés à de l'habitat. Pour tous les territoires de l'armature urbaine, la destination habitat reste la première explication à l'artificialisation des sols. Les chantiers (hors gazoduc) et les activités industrielles/artisanales expliquent pour leur part respectivement 166ha et 42ha des espaces artificialisés sur la période.

Enfin, ces 760 hectares sont essentiellement pris aux espaces agricoles et plus spécifiquement aux prairies pour 541 ha.

En 2015, la mise en cohérence de la maîtrise de l'artificialisation avec la stratégie de développement n'est pas encore effective

Entre 2009 et 2015, la croissance de la population a été de 1% /an, dès lors la consommation foncière idéale, dans le cadre du SCoT, devrait se situer à 0.4%/an au lieu des 0.9% effectif.

À noter que ce ratio entre croissance démographique et artificialisation a été respecté pour le pôle urbain.

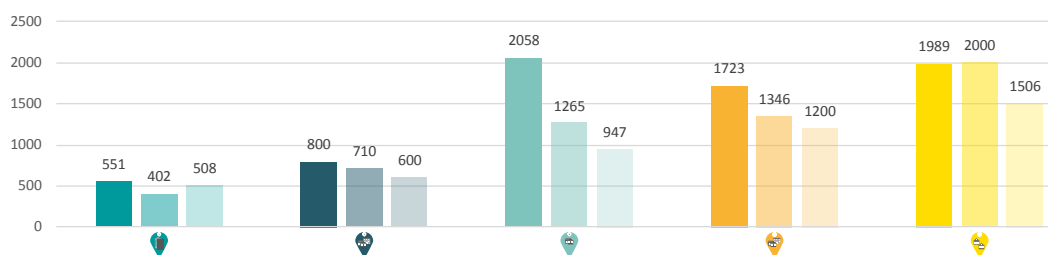
Une réduction de l'artificialisation est toutefois enclenchée sur la période longue

Entre 1985 et 1999, l'artificialisation était de 1136m² pour chaque nouvel habitant, ce chiffre a été pratiquement divisé par deux pour atteindre 598m² par nouvel habitant entre 2009 et 2015. Il était déjà de 808m²/nouvel habitant pour la période 2000-2009.

Sur le temps long (1985-2015), tous les territoires de l'armature urbaine diminuent le nombre de m² artificialisés par habitant.

Si on observe les types de logements produits, la part des logements collectifs augmente. 62% des logements produits sur la période 2007-2009 sont collectifs, ce chiffre monte à plus de 69% durant la période 2010 -2012 et 2013-2015. Sur cette même période, 77% des logements produits dans le coeur d'agglomération sont collectifs. Un chiffre qui diminue dans les espaces de vie de l'intérieur, où la maison individuelle représente 43% des logements produits, mais qui atteint tout de même 40% de la production sur la période.

Évolution de la taille médiane des parcelles en m² entre 2007-2009/2010-2012/2013-2015



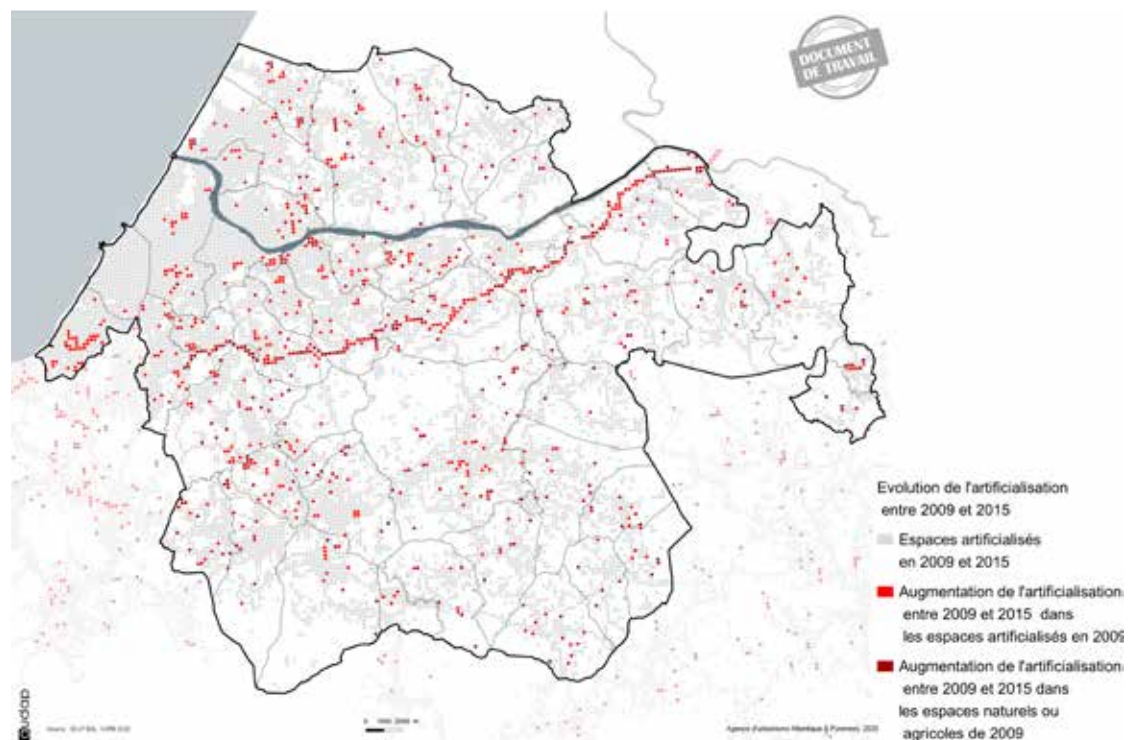
Enfin, les maisons individuelles sont également de moins en moins consommatrices de foncier :

- entre 2007 et 2009 la moitié des parcelles ont une surface inférieure à 1220 m² (valeur médiane).
- entre 2010 et 2012 la moitié des parcelles ont une surface inférieure à 1000m²
- entre 2013 et 2015 la moitié des parcelles ont une surface inférieure à 883 m².

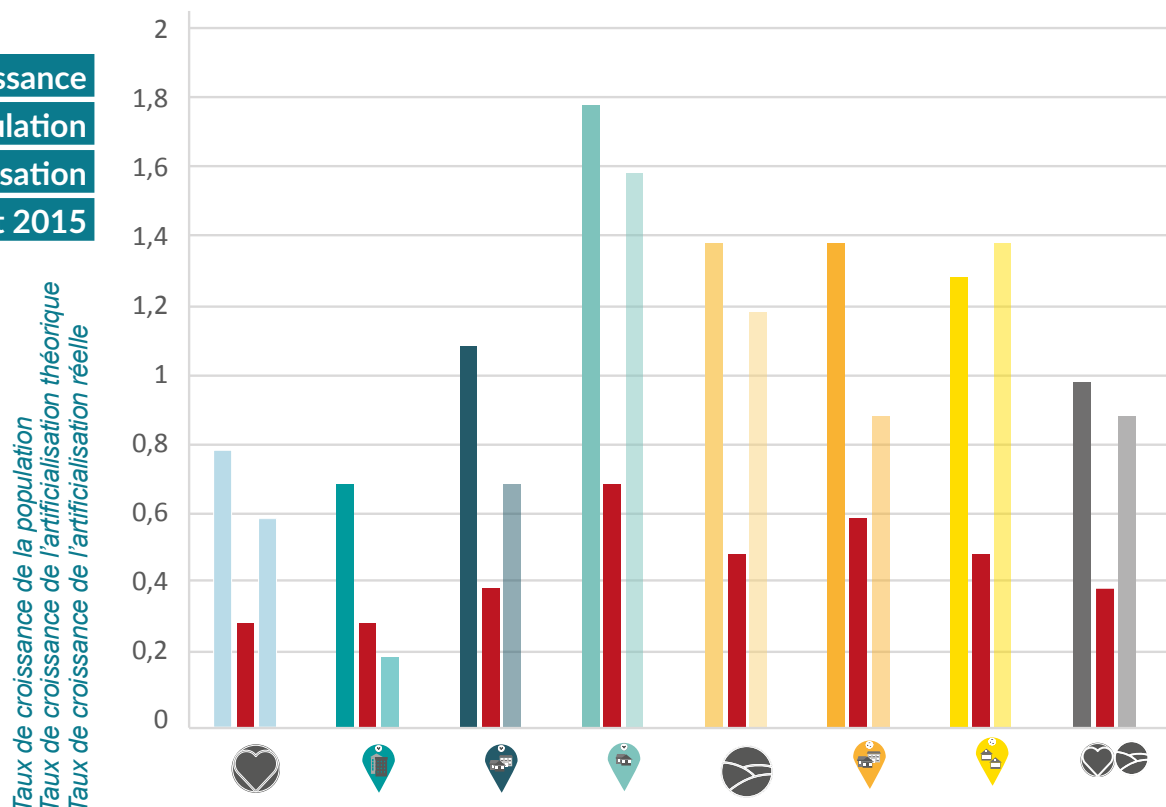
Cette diminution de la consommation foncière et l'évolution des formes urbaines peuvent s'expliquer par une prise de conscience des élus de l'impact du développement sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. L'élaboration du SCoT BSL, l'élaboration d'autres documents locaux, ainsi que les diverses évolutions législatives ont participé de cette prise de conscience. Enfin, la tension du marché immobilier et foncier s'étant renforcée depuis 1985, cela a également joué sur la capacité d'achat de grands logements et de grands terrains.

Évolution de l'artificialisation entre 2009 et 2015

(REPRÉSENTATION AU
CARREAU 200MX200M)



Taux de croissance de la population et de l'artificialisation entre 2009 et 2015



Le recentrage du développement urbain

Le recentrage dans les centralités existantes commence à porter ses fruits

Le SCoT souhaite faire évoluer le modèle des déplacements et favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture. Pour cela, il identifie les centralités urbaines comme lieux préférentiels du développement et de la proximité, chaque commune devant identifier dans son document d'urbanisme la ou les centralités qui la compose.

Pour aider les communes dans cette délimitation, le syndicat de SCoT a identifié plusieurs critères d'appréciation de cette centralité.

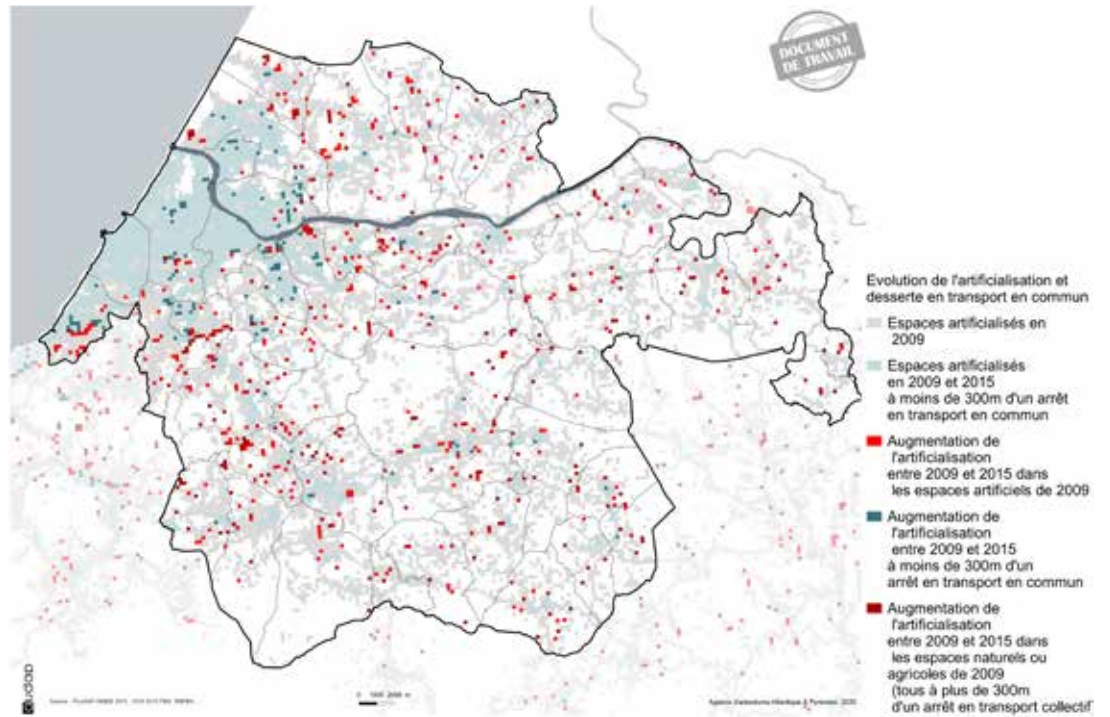
Si on regarde uniquement le critère de proximité, le syndicat avait pu remarquer que les espaces situés à moins de 10 min à pied d'une école concentraient l'essentiel des commerces, équipements et services du quotidien des communes.

Le développement urbain entre 2009 et 2015 s'est, pour parti, fait dans ces espaces (16% des carreaux y ont gagné 10 points d'artificialisation). Le SCoT souhaite également renforcer l'intensité urbaine dans les espaces desservis en transports en commun. 30 % des carreaux qui ont gagné 10 points d'artificialisation se situent à moins de 300m d'un arrêt en transport en commun.

À noter que pour des résultats au plus juste, ces chiffres ne tiennent pas compte de la zone de chantier du gazoduc.

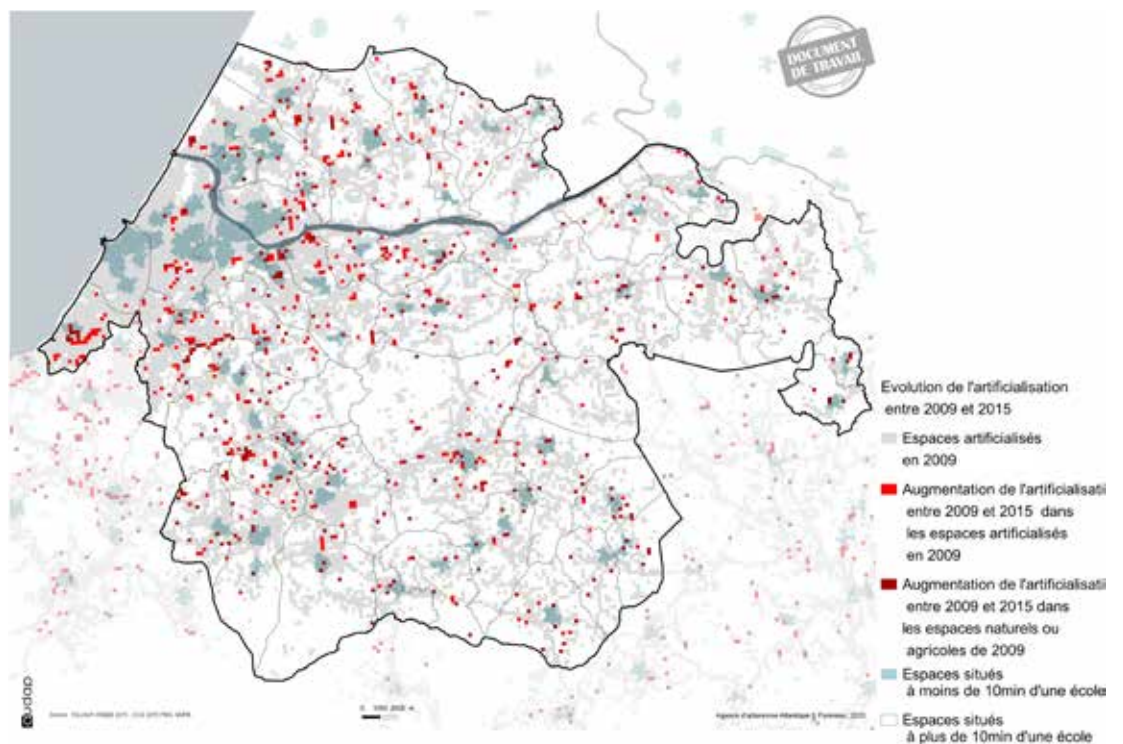
Évolution de l'artificialisation et desserte en transports collectifs

(REPRÉSENTATION AU
CARREAU 200MX200M
SANS LE GAZODUC)



Évolution de l'artificialisation et proximité aux équipements, services et petits commerces

(REPRÉSENTATION AU
CARREAU 200MX200M
SANS LE GAZODUC)



L'Environnement, une prise en compte...

Ce que nous dit le SCoT

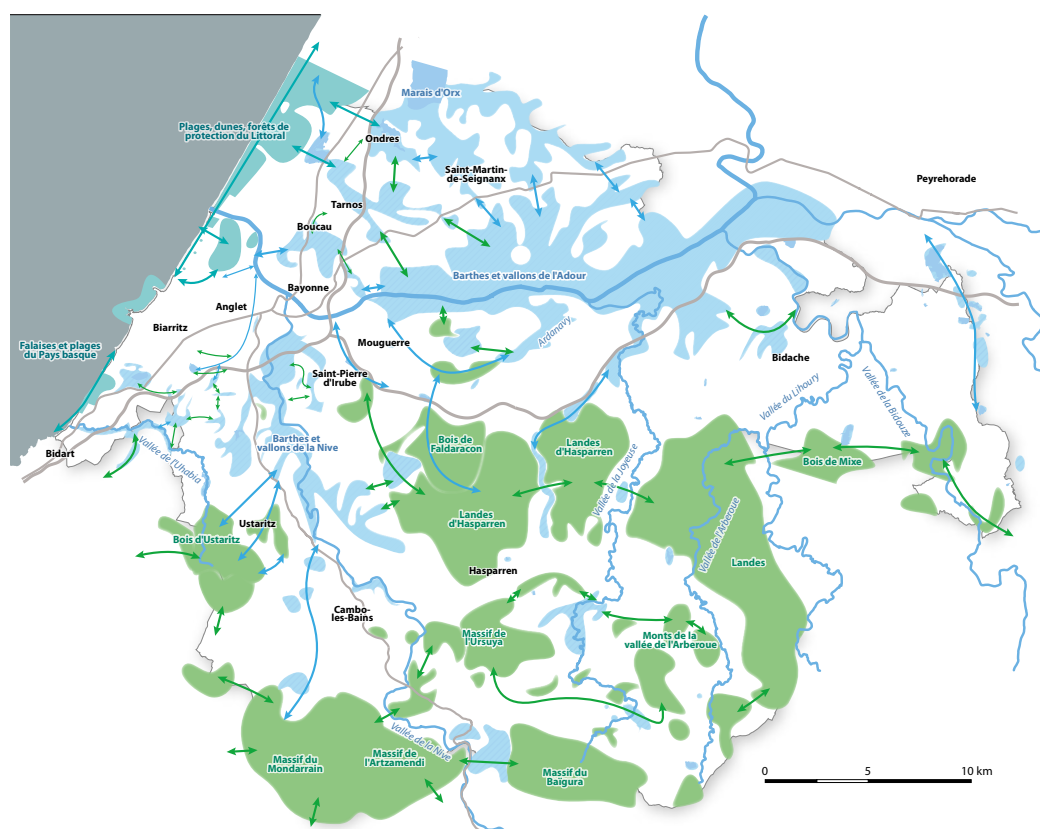
En indiquant qu'il faut «Pérenniser la trame verte et bleue» le PADD du SCoT BSL souhaite valoriser la dimension économique et patrimoniale de la trame verte et préserver et restaurer les fonctionnements de la trame bleue.

Dans la partie B du DOO, l'ambition est de «Préserver les valeurs agricoles, naturelles, paysagères et patrimoniales du territoire». Pour ce faire, le projet s'appuie sur une armature agro-environnementale. Cette armature est notamment

constituée de réservoirs de biodiversité et d'un réseau de continuités écologiques.

Le DOO indique «Protéger durablement les réservoirs de biodiversité» (DOO B.2.1) et «Préserver les continuités écologiques» (DOO B.2.2). In fine, il s'agit de mettre en œuvre l'inversion du regard en faisant des espaces naturels, agricoles et forestiers des espaces de projet sans être des supports potentiels du développement urbain.

Préserver la trame verte et bleue



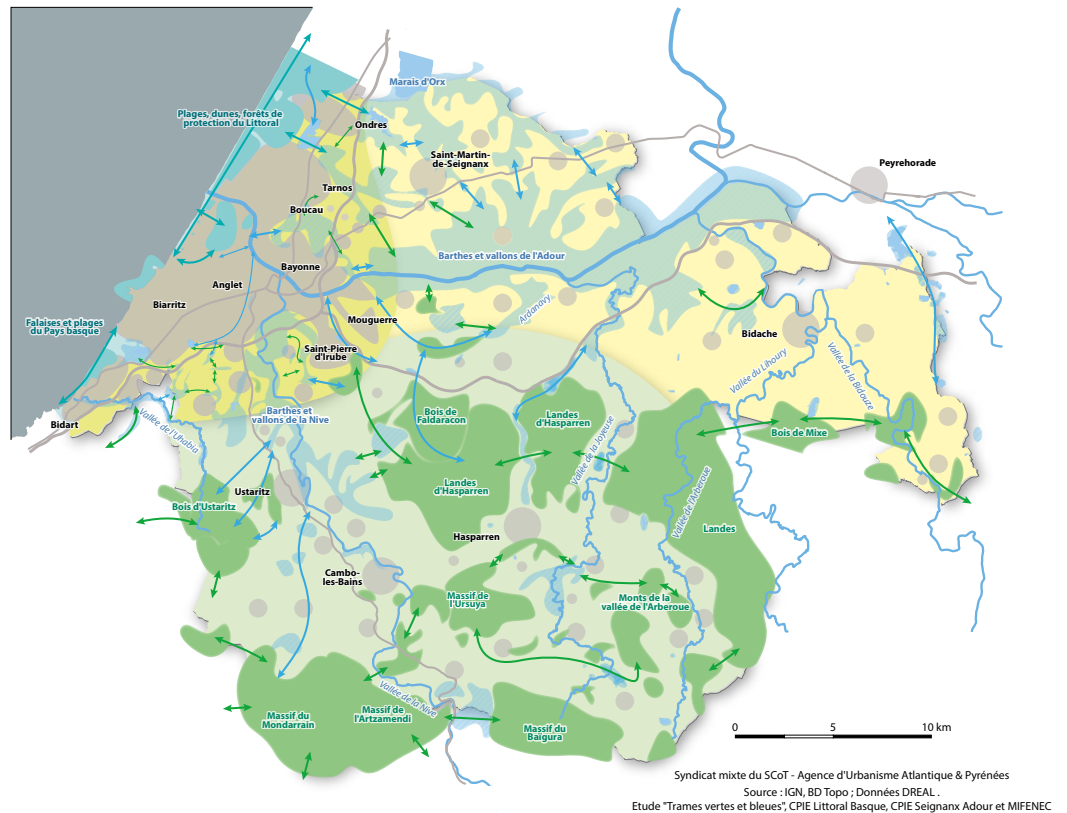
Syndicat mixte du SCoT - Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées

Source : IGN, BD Topo ; Données DREAL.

Etude "Trames vertes et bleues", CPIE Littoral Basque, CPIE Seignanx Adour et MIFENEC

... qui reste à consolider

Valoriser les espaces
naturels agricoles
et forestiers



1. Préserver les espaces naturels remarquables constitutifs de la trame verte et bleue

Protéger les réservoirs reconnus

Préserver les réservoirs de biodiversité complémentaires

- Réservoirs de biodiversité de la trame littorale
- Réservoirs de biodiversité de la trame bleue
- Réservoirs de biodiversité de la trame verte

Préserver le réseau des continuités écologiques

- Continuités écologiques liées à la trame littorale
- Continuités écologiques liées à la trame bleue
- Continuités écologiques liées à la trame verte
- Cours d'eau

2. Préserver/pérenniser le potentiel agricole du territoire dans toute sa diversité

- Préserver les espaces de l'agro-pastoralisme ...
- Préserver les espaces d'élevage et de grandes cultures ...
- Identifier, valoriser, développer les espaces agricoles en milieu urbain et périurbain ...

Centralités

... en affirmant le rôle de l'agriculture dans la gestion des paysages et en tenant compte des enjeux environnementaux



Les espaces naturels et forestiers

Des espaces convoités par l'agriculture et l'urbanisation

En 2015, le territoire du SCoT est composé de :

- 16% d'espaces artificialisés (15 057ha),
- 42% d'espaces agricoles (40 529 ha),
- 40% d'espaces naturels et forestiers (38 033ha),
- 1.5% de surface en eau (1479 ha),
- 0.5% de zones humides (446 ha).

Entre 2009 et 2015, les espaces agricoles et forestiers sont les espaces qui ont connu le plus de variations: 509 ha d'espaces naturels sont ainsi devenus des espaces agricoles quand 293h d'espaces agricoles ont été rendus à la nature.

Au sein des espaces agricoles, les mouvements entre type d'agricultures sont particulièrement notables : 2000 ha de prairies sont ainsi devenus des cultures et 1700 ha de cultures sont devenus des prairies (ces résultats entre cultures et prairies doivent toutefois être considérés avec précaution du fait de la méthode utilisée ; l'interprétation par image satellitaire pouvant être parfois sujet à caution du fait de l'évolution des champs sur l'année)

Les évolutions à l'intérieur des espaces naturels sont eux plus mesurés, la plus notable étant que 125 ha de landes et broussailles sont devenus des espaces de forêts sur la période.

Enfin, les espaces en eau et les zones humides évoluent peu.

À noter aussi que 122 ha d'espaces artificialisés ont été « rendus » à la nature ou à l'agriculture entre 2009 et 2015. Il s'agit essentiellement de zones classées comme « chantiers » en 2009.

Uné évolution spécifique que n'est pas non plus isolée, puisque les 120 hectares identifiés en zones « chantiers » pour la création du gazoduc devraient être renaturés ou rendus à l'agriculture après sa réalisation.

Enfin, pour rappel, sur les 880 ha (avec gazoduc) qui ont été artificialisés sur la période (cf. partie B), 673 ha ont été pris à l'agriculture et 207 ha aux espaces naturels.

Aide de lecture pour comprendre les cartes ci-contre :

Chaque carreau se compose d'un pourcentage d'espaces artificialisés, d'espaces agricoles, d'espaces naturels, de zones humides et de surface en eau.

Les carreaux qui apparaissent sur la carte du haut sont les carreaux qui ont vu leur pourcentage d'espaces agricoles évoluer entre 2009 et 2015.

Les carreaux qui apparaissent sur la carte du bas sont les carreaux qui ont vu leur pourcentage d'espaces naturels évoluer entre 2009 et 2015.

Si l'évolution est négative, le carreaux est colorié en bleu : son pourcentage d'espaces agricoles ou naturels a baissé.

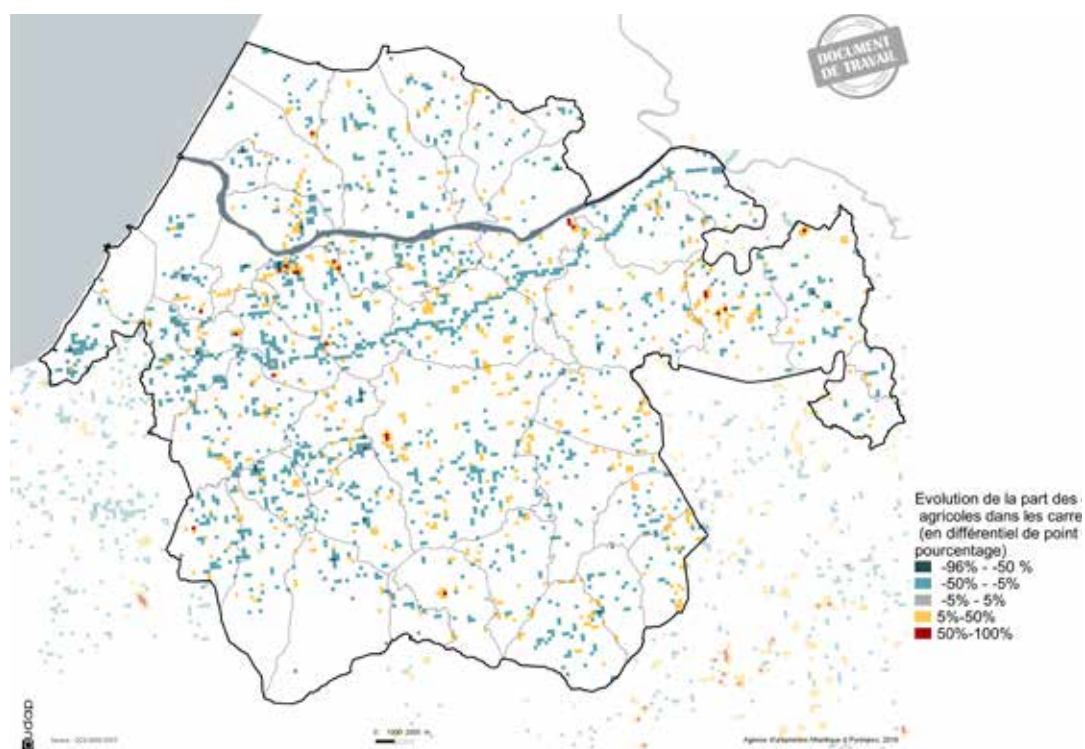
Si l'évolution est positive, le carreaux est colorié en orange/rouge : son pourcentage d'espaces agricoles ou naturels a augmenté.

Par exemple, un carreau qui était composé de 30% d'espaces agricoles en 2009, est couvert à 60% d'espaces agricoles en 2015, il a gagné 30 points de pourcentage, il apparaît donc en orange sur la carte du haut.

Autre exemple, un carreau qui était composé de 80% d'espaces naturels en 2009, est couvert à 20% d'espaces naturels en 2015, il a perdu 60 points de pourcentage, il apparaît donc en bleu foncé sur la carte du bas.

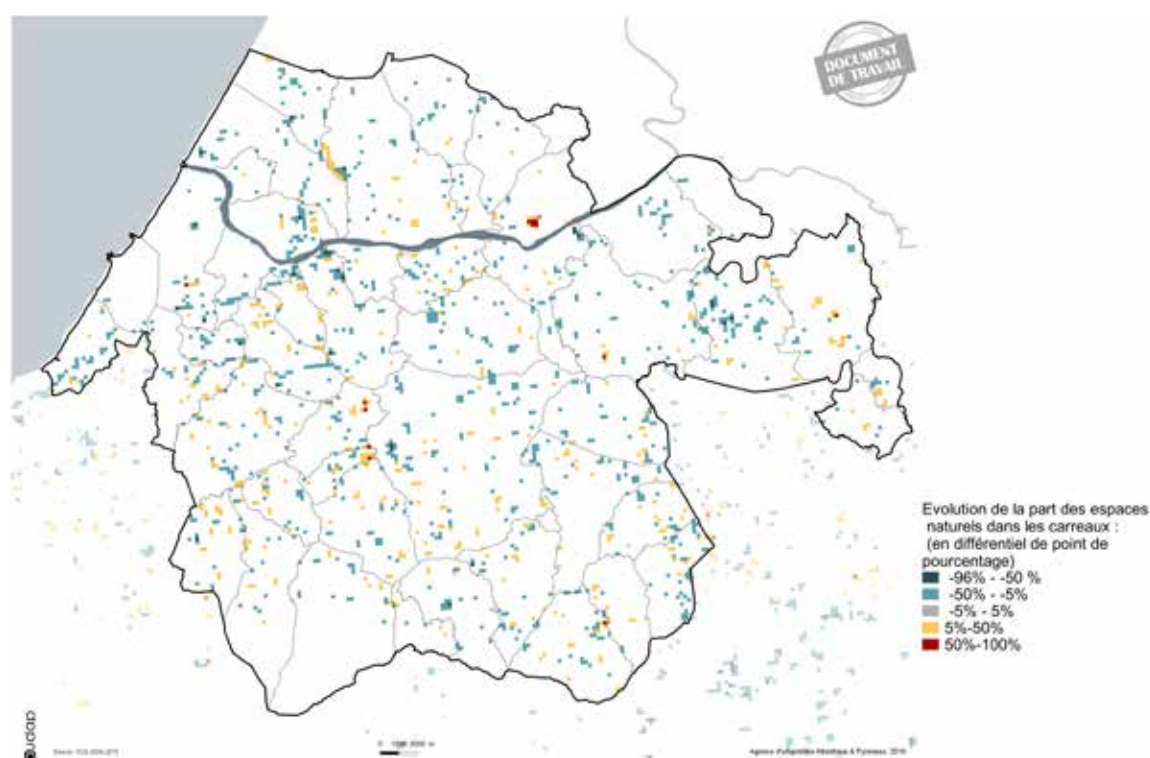
**Évolution des
espaces agricoles
entre 2009 et 2015
au carreau**

(REPRÉSENTATION AU
CARREAU 200MX200M)



**Évolution des
espaces naturels
entre 2009 et 2015
au carreau**

(REPRÉSENTATION AU
CARREAU 200MX200M)



La trame verte et bleue

Une prise en compte réelle malgré un potentiel urbanisable encore existant

En 2015, 153 ha de réservoirs de biodiversité sont encore disponible en zone constructible

Dans les espaces identifiés comme des réservoirs de biodiversité du SCoT, 135 ha ont été artificialisés (60 ha sont liés au gazoduc) : les espaces agricoles ont progressé de 31 ha mais les espaces forestiers et naturels y ont reculé de 153 ha.

Plus spécifiquement, il peut être noté que les zones humides des réservoirs de biodiversité du cœur d'agglomération sont passées de 40 à 48ha entre 2009 et 2015.

Dans les documents d'urbanisme, les réservoirs de biodiversité sont classés :

- Pour 60% en N (zones naturelles des PLU), soit 23 367 ha,
- Pour 25% en A (zones agricoles des PLU),
- Pour 12% en espaces naturels ou agricoles des cartes communales (CC),
- et donc pour 3% en U (zones urbaines des PLU) et en zone constructible dans les cartes communales) ou en AU (zones à urbaniser des PLU) soit 964 ha.

Certains espaces aux abords des corridors écologiques potentiellement en tension avec le développement urbain

Dans les corridors écologiques et leurs abords (comptés jusqu'à 50 m au delà de leurs limites), on observe peu d'évolution de l'occupation des sols entre 2009 et 2015.

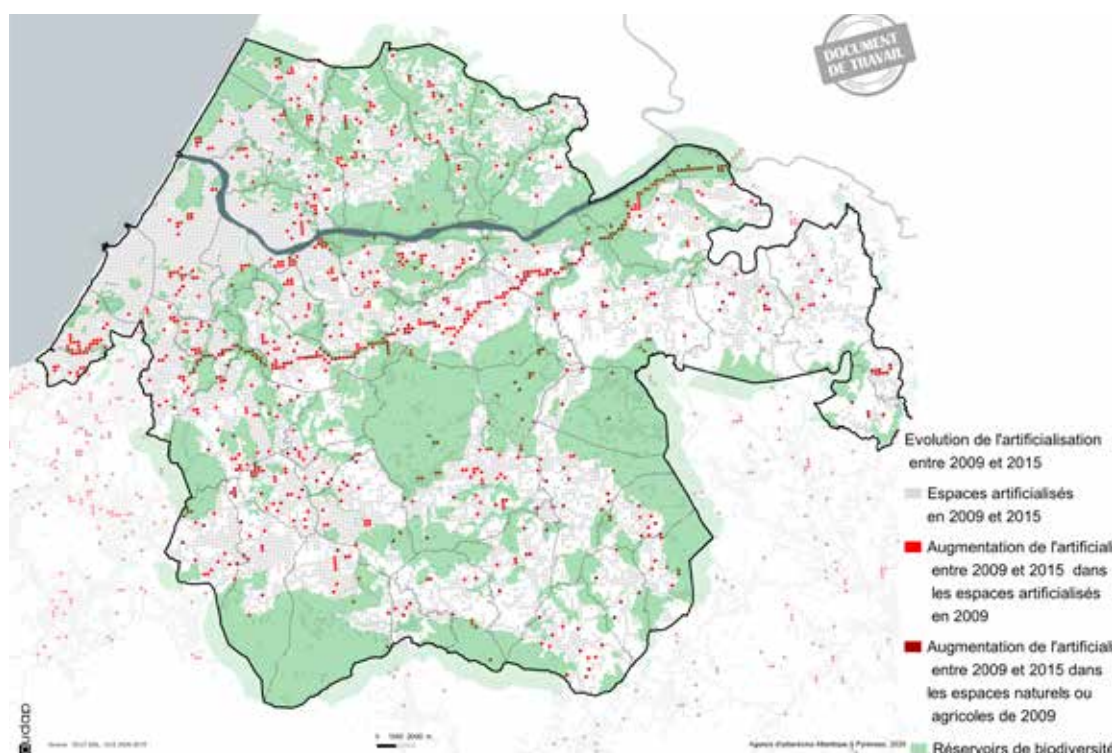
Environ 50 ha ont été artificialisés dont environ une vingtaine par le chantier du gazoduc.

Dans les documents d'urbanisme, les espaces aux abords des corridors écologiques sont essentiellement classés :

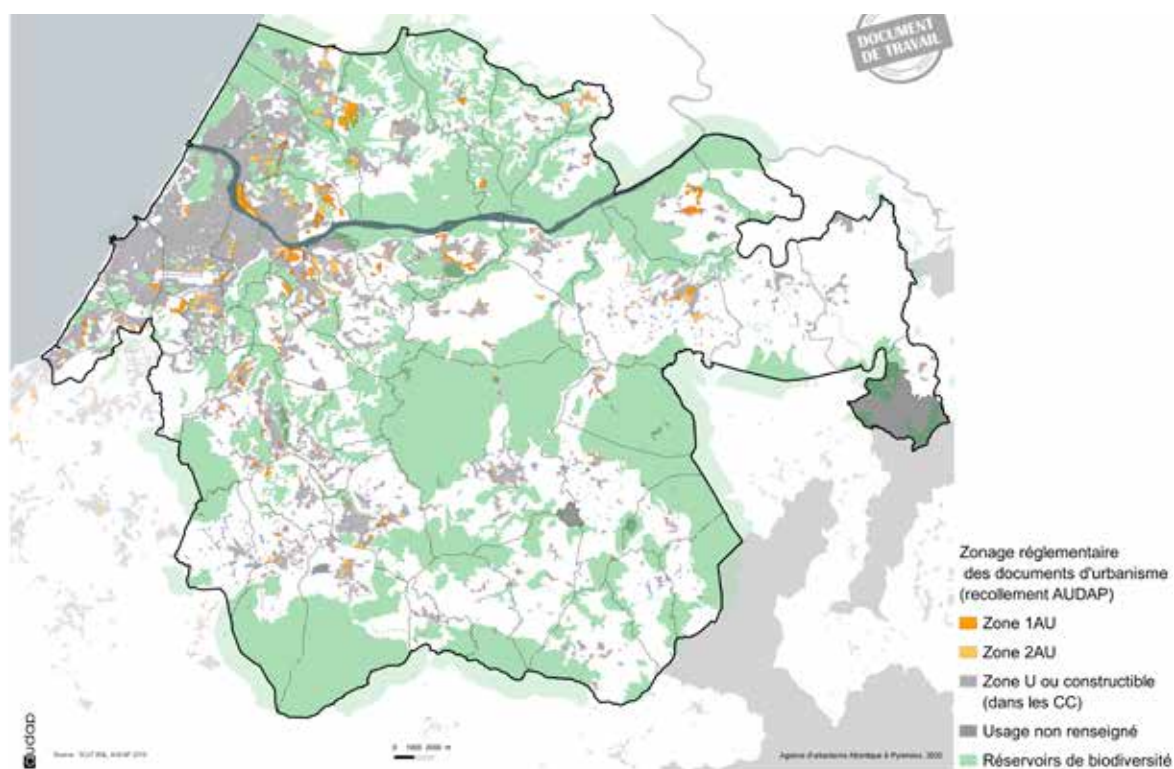
- Pour 58% en N, soit 8000 ha,
- Pour 18% en A,
- Pour 17% en espaces naturels ou agricoles des CC,
- et donc 4% en U (ou constructible dans les cartes communales) ou AU soit 576 ha.

À noter : Ces chiffres sont issus des documents d'urbanisme opposables à date. Ils ne prennent donc pas en compte les zonages des nombreux PLU et PLUI en cours d'élaboration et qui devraient voir les espaces classés en U ou AU réduits du fait de documents grenellisés et mis en compatibilité avec le SCoT. Ils doivent aussi être pris avec recul puisque le bon fonctionnement et la préservation de la trame verte et bleue ne sont pas nécessairement liés à une occupation des sols agricole ou naturelle ou un zonage A ou N.

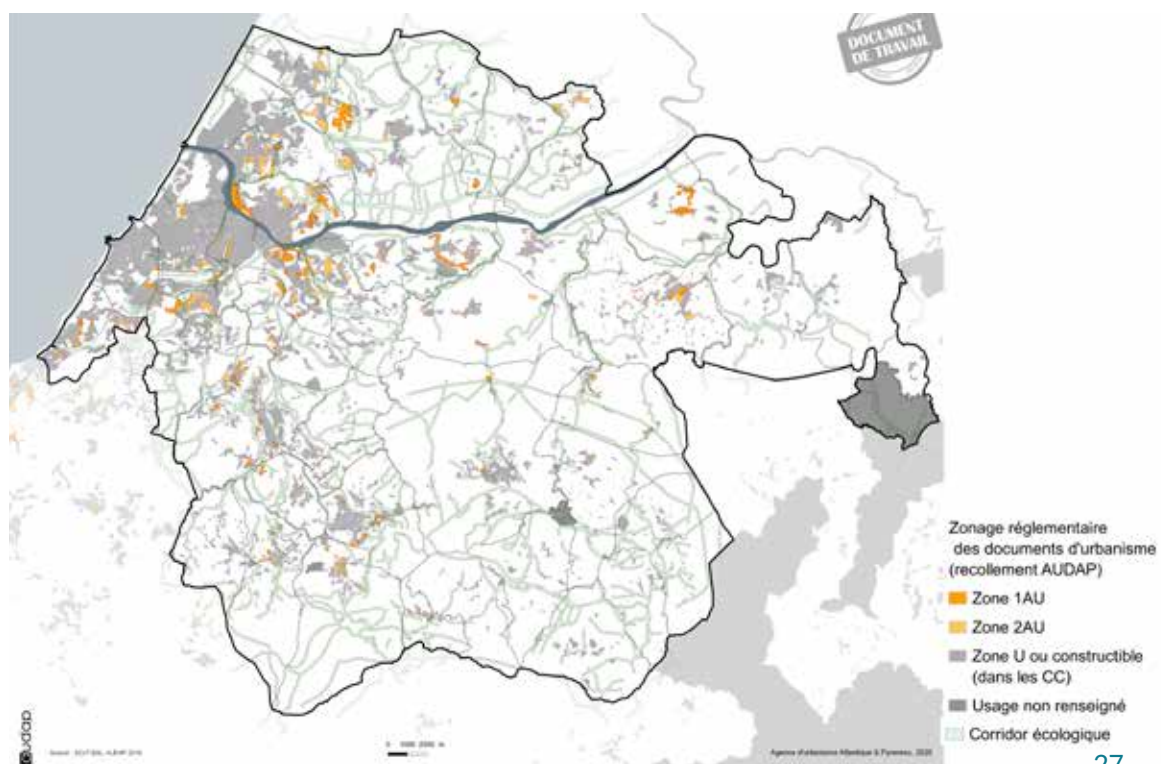
**Évolution de
l'artificialisation
entre 2009 et 2015
et réservoirs de
biodiversité**
(REPRÉSENTATION AU
CARREAU 200MX200M)



Recollement
des documents
d'urbanisme et
des réservoirs de
biodiversité



Recollement
des documents
d'urbanisme
et des corridors
écologiques





Les cours d'eau

L'état écologique des cours d'eau s'améliore globalement mais les objectifs de bon état ne sont pas encore atteints

Parce qu'ils sont éminemment constitutifs de la trame bleue, l'état écologique des cours d'eau du SCoT fait l'objet d'une ambition forte de réduction des pollutions.

Si les objectifs de bon état des cours d'eau espérés pour 2015 sont loin d'être atteints, on peut souligner une amélioration globale de leur état.

- La vallée de la Joyeuse s'est globalement améliorée. Un tronçon est passé d'état moyen à bon état.
- La Bidouze est passée d'un état médiocre à un état moyen.
- La Palibe n'est plus en mauvais état mais en état moyen.
- le canal de Moussehouns et le canal du Moura Blanc voit également leur état écologique s'améliorer.
- L'état écologique de la Nive-aval s'est par contre détérioré, son amont légèrement amélioré.

Sources et méthodes utilisées

Taux de croissance annuel moyen population, logement, et emploi :

INSEE 2009, INSEE 2015

Champs utilisés : population totale, emploi au lieu de travail

Formule : $(\text{valeur 2015}/\text{valeur 2009})^{(1/6)-1}$

Production de logement :

SITADEL 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.
Le pas de temps est donc de 6 ans de 2010 à 2015.

Champs utilisés : nombre de logements/permis de construire commencés à date réelle

Formule : Il s'agit d'une production moyenne

Répartition de la population / emploi

INSEE 2009, INSEE 2015

Champs utilisés : population totale, emploi au lieu de travail

Taille des ménages :

INSEE 2009, INSEE 2015

Champs utilisés : population totale, nombre de ménages

Formule : $\text{population}/\text{ménage}$

Répartition par type de logement :

INSEE 2009, INSEE 2015

Champs utilisés : résidences principales, résidences secondaires, logements vacants

Production de logements sociaux :

RPLS 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015. Le pas de temps est donc de 6 ans de 2010 à 2015.

Champs utilisés :

Répartition des établissements commerciaux :

ACOSS 2009, ACOSS 2015

Champs utilisés : nombre d'établissements commerciaux

Répartition des équipements :

INSEE BPE 2013, 2018

Répartition des actifs de BSL par lieu de travail :

INSEE Domicile-Travail 2010-2015. La base 2009 n'est pas comparable avec 2015.

Champs utilisés : actifs travaillant dans leur commune d'origine, actifs travaillant dans BSL, actifs travaillant hors BSL

Formule : $\text{nombre de cas} \times \text{ipondi}$. Les cas où

la distance entre l'origine et la destination est supérieure à 150km sont exclus du champs de l'analyse

Distance moyenne parcourue par les actifs :

INSEE Domicile-Travail 2010-2015. La base 2009 n'est pas comparable avec 2015.

Formule : distance moyenne parcourue par les actifs pour se rendre sur lieu de travail (1 aller à vol d'oiseau entre les deux centres-bourgs)

pour les actifs qui travaillent dans leur commune de résidence : calcul théorique réalisé à partir de la superficie de la zone agglomérée autour du bourg ($\text{superficie zone agglomérée} = X \rightarrow V(x) = y \rightarrow y \cdot V(2) = z \rightarrow z/2 = \text{distance moyenne}$)

Part des actifs se déplaçant en voiture :

INSEE Domicile-Travail 2010-2015. La base 2009 n'est pas comparable avec 2015.

Champs utilisés : nombre de déplacements voiture x ipondi / ipondi total

Partie 2 :

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers :

OCS 2009-2015

Champs utilisés : CODE niveau 1 2009-2015 : 1 (espaces artificiels) 2 (agricole), 3 (naturels et forestiers), 4 (zone humide), 5 (eau)

Formule : espaces naturels, agricoles et forestier de 2009 devenus artificiels en 2015.

Taux de croissance annuel moyen population, emploi, artificialisation :

INSEE 2009, INSEE 2015, OCS 2009, OCS 2015

Champs utilisés : population totale, emploi au lieu de travail, Code OCS niveau 1 = 1 (artificiel)

Formule : $(\text{valeur 2015}/\text{valeur 2009})^{(1/6)-1}$

Évolution de l'artificialisation au carreau :

OCS 2009-2015 au carreau

Chaque carreau de 200mx200m est composé d'un % de :

- espaces artificiels
- espaces agricoles
- espaces naturels
- espaces en eau
- zones humides

Le total des pourcentages faissant 100%.

On considère qu'un carreau est artificialisé

quand il a au moins 3% de sa surface classée en artificiel

On considère qu'il y a augmentation de l'artificialisation quand la surface d'un carreau a pris au moins 10 points de pourcentage en artificiel entre 2009 et 2015.

On considère qu'un nouveau carreau a été artificialisé lorsqu'il fait au moins 3% d'artificiels en 2015 et moins de 3% en 2009.

Artificialisation et desserte en transport en commun :

OCS 2009-2015, SMPBA

Chaque carreau de 200mx200m est composé d'un % de :

- espaces artificiels
- espaces agricoles
- espaces naturels
- espaces en eau
- zones humides

Le total des pourcentages faissant 100%.

On considère qu'un carreau est artificialisé quand il a au moins 3% de sa surface classée en artificiel

On considère qu'il y a augmentation de l'artificialisation quand la surface d'un carreau a pris au moins 10 points de pourcentage en artificiel entre 2009 et 2015.

Un isochrone à 300m a été réalisé à partir des points d'arrêt en transports collectifs urbains et interurbains.

Évolution de la taille médiane des parcelles de maisons individuelles :

Fichiers fonciers : 2015

Champs utilisés : année de construction (jannatminh), surface de la parcelle (dcntpa), nombre de logements sur la parcelle (nlogh)

médiane de dcntpa par année de construction (parcelle comportant un seul logement)

Artificialisation et centralités :

OCS 2009-2015 au carreau, SMPBS

On considère qu'un carreau est artificialisé quand il a au moins 3% de sa surface classée en artificiel

On considère qu'il y a augmentation de l'artificialisation quand la surface d'un carreau a pris au moins 10 points de pourcentage en

artificiel entre 2009 et 2015

La centralité est identifiée par un isochrone à 10 min autour des écoles. cf étude Centralité du Syndicat.

Partie 3 :

Évolution des espaces agricoles au carreau :

OCS 2009-2015 au carreau

Formule : différence de pourcentage en espaces agricoles entre 2009 et 2015.

Évolution des espaces naturels au carreau :

OCS 2009-2015 au carreau

Formule : différence de pourcentage en espaces agricoles entre 2009 et 2015.

Artificialisation et réservoirs de biodiversité :

OCS 2009-2015 au carreau, SMPBS

On considère qu'un carreau est artificialisé quand il a au moins 3% de sa surface classée en artificiel

On considère qu'il y a augmentation de l'artificialisation quand la surface d'un carreau a pris au moins 10 points de pourcentage en artificiel entre 2009 et 2015

Les réservoirs de biodiversité ont été identifiés dans le SCoT BSL.

Recollement des documents d'urbanisme, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Recollement des zonages des documents d'urbanisme en vigueur au mois d'octobre 2019

Les réservoirs de biodiversité ont été identifiés dans le SCoT BSL.

Les corridors écologiques ont été identifiés dans le SCoT BSL. Un périmètre de 30m a été détourné autour d'eux pour pouvoir considérer leurs abords.

État écologique des masses d'eau et objectifs de qualité :

DCE 2012, 2015

Ce bilan confirme le peu d'intérêt d'une évaluation à 6 ans d'un SCoT.

L'approche quantitative montre ces limites pour rendre compte de la réalité des inflexions de tendances opérés sur le terrain. Si ce rapport a le mérite de rappeler que des actions concrètes restent à mener pour atteindre les ambitions fixées par le SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes, il semble que les EPCI sont désormais bien outillés pour les mettre en œuvre.

Ce premier bilan permet d'identifier des évolutions sensibles et positives à l'œuvre sur le territoire.

Ces dernières devraient s'accélérer avec la poursuite de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, la mise en œuvre, sur la durée, des documents déjà révisés et la mise en place de différents outils par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ou la Communauté de communes du Seignanx.

En effet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme vise prioritairement le recentrage du développement dans et autour des centralités existantes, ainsi que la rétrocession de zonages initialement urbanisables en zones Agricoles ou Naturelles ; ce qui devrait à terme supprimer le mitage et limiter le morcellement des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les outils de préservation et de valorisation de l'agriculture (PAEN, ZAP...) sont de plus en plus évoqués, et pourraient trouver dans le SCoT Pays Basque & Seignanx ou dans les PLUI une traduction spécifique.

Enfin, avec l'extension du périmètre du Syndicat des Mobilités depuis 2017, un certain nombre d'actions préconisées dans le SCoT BSL sont mise en œuvre ou en passe de l'être.

Les orientations fixées par le SCoT BSL demeurent pertinentes et rejoignent les réflexions actuelles sur le SCoT Pays Basque & Seignanx

Les orientations et objectifs du SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes ne sont donc pas remis en cause. Il est donc essentiel de poursuivre sa mise en œuvre pour conforter les inflexions de modèle de développement, avant de pouvoir disposer d'un nouveau document à l'échelle du nouveau périmètre du SCoT Pays Basque et Seignanx.

En collaboration avec

